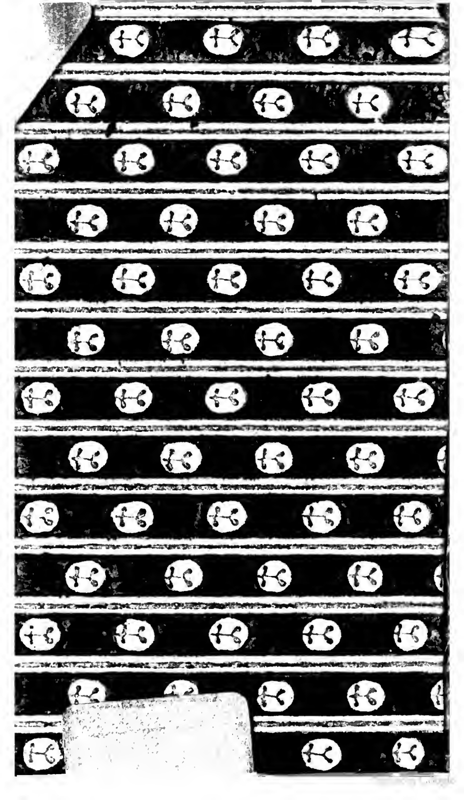
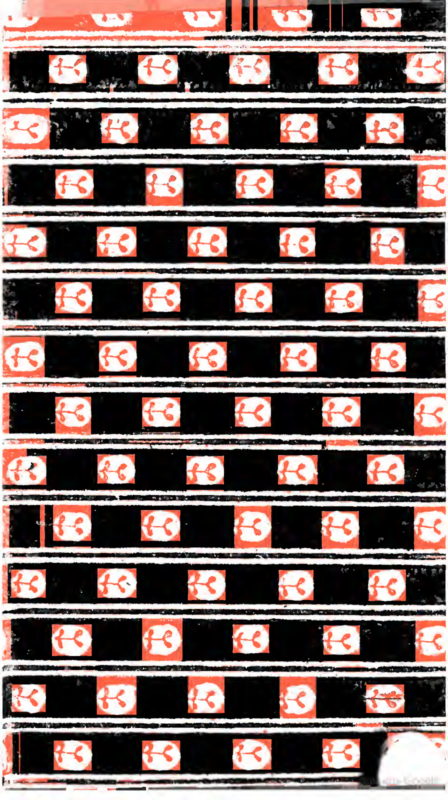








MEMOIRES
SECRETS.
QUATRIEME PARTIE.

MEMOIRES SECRETS,

TIRÉS

DES ARCHIVES

DES SOUVERAINS

DE L'EUROPE,

DEPUIS LE REGNE DE HENRI IV.

Ouvrage traduit de l'Italien.

QUATRIEME PARTIE.

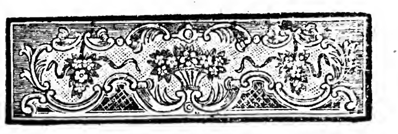






A AMSTERDAM.

M. DCC. LXVI.



MEMOIRES SECRETS.

Nouvelle conjuration contre Jacques, découverte & détruite. Ce Prince ferme l'oreille aux complots du Duc de Bouillon & des autres mécontens de la France.

1604.

CEPENDANT Standen fut arrêté, & révéla quantité de choses, qui troublerent fort le repos du Roi d'Angleterre. Il

Dépêches de Beaumont au Roi, du 5 de Février 1604.

1604. dit qu'il avoit eu à Florence, de longs entretiens avec les Cardinaux Aldobrandin, Marcel, & Borghese : que l'appas du chapeau de Cardinal l'avoit engagé dans la résolution de former un parti avec la Reine, de persuader à cette Princesse de se déclarer fille de l'Eglise Catholique, & de mettre pour cet effet des Jésuites auprès d'elle. Dans une de ses lettres, écrite de Paris au Pere Personio, il marque qu'il espére servir le Pape dans cette occasion. Il fait le portrait du Roi & de la Reine, avec des couleurs dignes de son génie ; promet de donner avis de tout ce qui se passera à la Cour de Londres ; & d'en instruire principalement le Cardinal Aldobrandin. Il représente Jacques comme un hérétique obstiné, plein de dissimulation à l'égard des Catholiques, atten-

tif à temporiser pour les tromper. Il représente la Reine, comme une Princesse livrée au plaisir, à la vanité, & sans souci.

1604.

Jacques étoit moins offensé des complots & des lettres de Standen, que des intelligences de ce Seigneur avec le Jésuite Personio, son mortel ennemi. Aussi n'étoit-ce que pour le second de ces deux objets, qu'il l'avoit fait arrêter. Ce Monarque vouloit, s'il étoit possible, cacher tout le reste ; soit pour éviter le scandale qu'eût causé la complicité de la Reine ; soit pour ne pas aigrir davantage le Pape. La conduite que tenoit le Nonce en France, auquel il fit faire des reproches par son Ambassadeur à cette Cour, lui servit d'excuse pour l'emprisonnement de Standen.

Malgré ma résolution, faisoit-il dire au Nonce, de

1604.

me lier avec votre Seigneurie, en considération du Pape que j'honore sincerement; malgré les offres qu'elle ma faites de son amitié, par lettres; Elle n'a pas laissé de fomenter les menées de Standen, & de l'aider à y engager la Reine par des présens & des flatteries. Je veux cependant croire que tout s'est fait à l'insçu du Pape. Je me promets toujours de sa part beaucoup de modération. Il doit être sûr que je lui donnerai tous les témoignages de bienveillance, qui se pratiquent d'ordinaire, de Prince à Prince.

Dépêches de Beaumont à Villeroy, du 10 de Janv. 1604.

Le Roi d'Angleterre fit le récit de la nouvelle conjuration, à l'Ambassadeur de France à sa Cour, & ajouta. On a trouvé à Standen, une instruction du Cardinal Aldobrandin, par laquelle celui-ci le charge entre autres choses, de remercier la

Reine mon épouse de ce que, le jour de son couronnement, elle a refusé de communier avec les Hérétiques, & de la prier de faire tout son possible pour me convertir à la Foi Catholique. Quoique j'en sois vivement offensé, j'ai résolu de le dissimuler.

L'Ambassadeur lui représenta combien ces trames, ourdies par les Espagnols pour sa ruine, demandoient qu'on y apportât remede. Loin cependant de l'irriter contre la Reine, il excusa cette Princesse. Il rejetta toute la faute sur le Nonce à la Cour de France; & s'acquit tant de crédit auprès de Jacques, quant aux affaires de Rome, qu'il se flattoit que ce Prince ne prendroit à l'avenir d'autres conseils que les siens, sur cet objet.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 15 de Février 1604.

L'Ambassadeur d'Espagne n'oublia rien pour persuader à

1604. Jacques, de faire paſſer à Borbourg, les Commiſſaires qu'il avoit nommés pour l'accommodement. On n'y diſcutera point, lui dit-il, les intérêts de l'Archiduc, s'il y a des difficultés ſur cet article, mais ſeulement ceux de l'Angleterre & de l'Eſpagne. Quand les matieres auront été digérées, mon Maître enverra des Députés à Londres, pour abréger les négociations & les finir. Au reſte, je propoſe tout de mon chef, en attendant les ordres du Connétable de Caſtille. J'offre de faire mettre en liberté les Anglois priſonniers chez le Roi Catholique ou forçats ſur ſes Galeres, à condition que les Anglois ceſſeront de commercer dans les Indes: car ce Monarque n'entend pas le ſouffrir plus long-tems

Il ne me convient pas, répondit Jacques, d'envoyer mes

1604.

Commiſſaires hors de mon Royaume pour traiter de la paix. Puiſque le Roi d'Eſpagne a été le premier à me la faire propoſer, ſes Ambaſſadeurs doivent venir la conclure dans mes Etats. Je ne croirai jamais qu'il ſoit poſſible de ſéparer ſes intérêts de ceux de l'Archiduc, vu leur liaiſon néceſſaire ; mais ſi par haſard cela ſe pouvoit, je ferois volontiers mon accommodement ſans le ſecond, & je me foucierois peu des affaires de la Flandre. Je ſais que l'Archiduc ne peut rien terminer par lui-même. Je vous prie donc, Monſieur l'Ambaſſadeur, de ne plus rien propoſer ſur cet objet, & de vous en tenir à la derniere réponſe qui vous a été faite. Quant à la navigation dans les Indes, les Anglois en ſont en poſſeſſion depuis long-tems. C'eſt une injure très-grande à

1604. l'égard des autres Nations, que celle de prétendre les priver de la gloire & des richesses qu'elles peuvent se procurer par leurs sueurs, dans un vaste pays, qui loin d'être assujetti à la domination des Espagnols, ne les admet à son commerce, que par tolérance, comme les autres Peuples.

Cependant Jacques, éloigné de toute politique, & n'ayant pour regle que l'honnêté, ferma l'oreille aux complots du Duc de Bouillon & des autres mécontens de la France. Il jura qu'il n'écouteroit point les offres des Huguenots, & qu'il n'auroit avec eux, aucune sorte d'intelligence. Il voulut que son Ambassadeur à la Cour de France fît part au Souverain de cet Etat, de ses sentimens invariables là-dessus. Henri lui avoit déja engagé sa parole

Dépêches de Henri à Beaumont, du 21 de Fév. 1604.

royale, qu'il ne donneroit protection de nulle maniere aux Catholiques de l'Angleterre, au préjudice de ce Royaume. Pour consolider davantage l'amitié qui étoit entre Jacques & lui, il se mit à favoriser les négociations d'alliance entre ce Prince & les Médicis; d'autant mieux qu'il étoit incertain de les faire réussir pour lui, à cause que ses fils étoient moins en âge d'être mariés que les siens. La diversité de Religion étoit cependant regardée comme un obstacle insurmontable pour Jacques; parcequ'il s'obstineroit à demander que ses fils se maintinssent dans leur Croyance, tant par principe de conscience, que pour soutenir leur réputation, & que le Grand-Duc auroit de la peine à consentir à être le seul Prince d'Italie uni par le sang à des

1604. Hérétiques : alliance si offensante pour le Pape. Quoi qu'il en soit, Henri IV regardoit la négociation de mariage entre l'Angleterre & la Maison de Médicis, comme devant contribuer à faire tomber celle qui avoit lieu entre cette même Angleterre & la Savoye, & que l'Espagne appuyoit. Celle-ci étoit si suspecte au Monarque François, qu'il permettoit à son Ambassadeur de proposer à Jacques la sienne, s'il venoit à connoître la nécessité de cet expédient pour traverser l'autre, & entretenir plus solidement l'amitié du Roi d'Angleterre. L'arrivée à Londres du Comte Montecuculi & du Marquis de Lullin, le premier, Ambassadeur du Grand-Duc, le second, du Duc de Savoye, firent répandre par-tout le bruit de négociations de mariage entre l'Angle-

terre & ces deux Souverains.

1604.

Tandis que ces choses se passoient, la France, l'Angleterre, la Hollande & d'autres Puissances avoient l'œil attentif à un armement redoutable, auquel le Roi d'Espagne faisoit travailler sans relâche dans ses Ports, pour tenter de nouveau l'entreprise d'Alger & de la Barbarie. Il y étoit invité par le Roi de Congo. Ce Prince lui promettoit de l'en rendre bien-tôt Maître, dans la conjoncture favorable de la mort du Roi de Fez, & de la division entre ses fils, qui combattoient pour sa succession. Les Turcs, peu soigneux de profiter de ce différend, ne s'en mêloient guere. Ils étoient occupés chez eux, par la mort du Sultan Mehemet & la proclamation de son fils Acmet, qui menaçoient de révolutions l'Empire Ottoman; depuis que Tau-

1604 ris étoit retombée au pouvoir du Roi de Perse, par la trahison du Bacha qui commandoit dans cette place. Outre cela, les discordes cruelles entre les Bachas en général & les Grands de la Nation, remplissoient tout l'Etat de confusion & de révoltes, & affoiblissoient sa puissance sur terre & sur mer. Le Roi d'Espagne se flattoit donc que ses voisins le voyant déployer ses étendards pour l'accroissement de la Religion Chrétienne, invités par l'occasion & leur zele, se ligueroient avec lui, pour la ruine de l'Empire Ottoman; que le Pape seroit le premier à contribuer à l'exécution d'un si grand dessein; & que l'Empereur y coopéreroit par la continuation de la guerre de Hongrie. Il espéroit aussi que les Vénitiens, quoique plus circonspects que tous autres,

quand il s'agit d'attaquer le Turc, voudroient se procurer quelque chose de ses débris, par le moyen de leur forces maritimes & de leur riche trésor : que tant d'ennemis du dedans & du dehors conspirant à la fois contre la Porte, durant l'enfance du Grand Seigneur, l'ébranleroient au moins, & feroient croître par ce moyen la grandeur de la Maison d'Autriche. L'Ambassadeur de France auprès du Roi d'Angleterre fit observer toutes ces choses à Jacques, & ajouta. La paix que V. M. se propose de conclure avec le Roi d'Espagne, ne contribuera-t elle pas à remplir les vues de la Maison d'Autriche. La France & l'Angleterre, si éloignées de la Lice, qu'elles ne sauroient y entrer sans beaucoup de risque pour elles, se contenteront d'être spectatrices oisives de l'ac-

1604.

1604. croissement de la domination Espagnole.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 21 de Mars 1604.

L'Ambassadeur de cette Couronne (a) insistoit plus que jamais sur l'envoi des Commissaires Anglois à Bruxelles, pour conférer avec le Connétable de Castille ; sinon il demandoit que leur Souverain consentît à ce qu'on construisît sur les Frontieres de l'Artois, une Maison de forme ronde & également ouverte de tous côtés, pour ôter toute dispute de préseance aux personnes qui devoient conférer. Jacques, ferme dans sa premiere résolution, répondit à ces deux demandes, par un refus. La bonne politique dont il se piquoit, son obstination dans l'Hérésie, par conséquent son aversion pour les Catholiques, son penchant naturel, l'exemple de ses prédé-

(b) C'est toujours Tassis.

ceſſeurs, au repos deſquels la perſécution avoit plus nui qu'elle n'avoit ſervi, étoient autant de motifs qui le détournoient d'accorder jamais aucune liberté de conſcience aux Catholiques, & qui lui faiſoient au contraire employer tous ſes ſoins pour les diviſer & les affoiblir, de peur de ſe voir un jour forcé de les pourſuivre. Néanmoins en attendant qu'il fût bien établi, il faiſoit eſpérer au Pape qu'il les combleroit de graces.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 30 de Mars 1604.

Cependant les Miniſtres de France & de Hollande ſe donnerent tant de mouvement, que Jacques ſe détermina à ſecourir les Provinces-Unies, cette année encore, conjointement avec Henri, mais dans le plus grand ſecret. On convint que la ſomme de cent cinquante mille écus, que le premier devoit fournir, ſeroit payée par l'autre, à comp-

1604. te de ce qui étoit dû à celui-là, & de la maniere dont il étoit convenu avec Rosny. Jacques engagea sa parole, pour le secours, au Ministre de Hollande. Mais il prit la résolution de ne plus accorder des levées de Troupes. Ce Prince aimoit mieux laisser perdre Ostende, que de rien faire, qui pût mettre obstacle à son accommodement avec l'Espagne. Il parloit quelquefois avec estime & affection, des Hollandois, & nommoit leur cause très-juste, après l'avoir appellée abominable, peu auparavant. Il disoit qu'il vouloit entretenir avec eux, une amitié sincere : qu'ils recevroient de lui, des faveurs, sans mélange d'aucun déplaisir : que loin de s'engager dans aucun accord avec leurs ennemis pour les abandonner, il s'uniroit au contraire toujours avec le Roi de France,

pour les secourir secretement.

1604.

Jacques convoqua le Parlement, & remercia cette Assemblée, de ce qu'elle l'avoit reçu avec tant de soumission & de cordialité. Il déclara son desir extrême de faire la paix avec ses voisins, & de l'entretenir ainsi que l'union entre l'Angleterre & l'Ecosse. Il protesta qu'il vouloit vivre & mourir dans la Religion Anglicane, & dit qu'il ne pouvoit souffrir les Puritains, comme étant très-pernicieux aux consciences & à l'Etat; qu'il n'approuvoit point la Religion Catholique Romaine, mais qu'il ne la détestoit pas; que loin de haïr ceux de ses Sujets qui la professoient, il vouloit les caresser autant que les autres, parcequ'il étoit persuadé qu'ils pouvoient, lui & eux, se sauver dans leur Croyance. Je reconnois, poursuivit-il, l'Eglise

1604. Romaine pour la plus ancienne, & je lui ſerai toujours ſoumis comme un fils à ſa mere. Mais étant égarée depuis quelques années, je ſuis obligé, par la crainte de m'égarer avec elle, d'attendre qu'elle ſe remette dans le bon chemin. Je ne puis ſouffrir dans mon Royaume, les Prêtres Catholiques, comme trop étroitement liés au Pape leur Supérieur, qui, contre toute raiſon, s'attribue le pouvoir de dépoſer les Rois. Si cependant, parmi ces Prêtres, il s'en trouve de vieux, qui n'aient jamais participé aux factions, je ſouffrirai, par pitié, qu'ils finiſſent leurs jours en repos dans mes Etats.

Jacques deſiroit avec impatience que le Connétable de Caſtille paſſât de Bruxelles à Londres. Cet Ambaſſadeur différoit ſon voyage, ſous prétexte qu'il attendoit quelque réponſe

1604.

d'Espagne, mais au fond, par le peu d'intelligence entre lui & l'Archiduc, de même que par l'espoir de la prise d'Ostende, qui lui eût procuré l'avantage de traiter avec plus de dignité & à des conditions meilleures. Comme cependant la réduction de cette Place tardoit trop, il se résolut à la fin à passer en Angleterre. Il devoit négocier pour le Roi d'Espagne, conjointement avec Tassis; & le président Richardot, l'Audiencer Verreyken & le Comte d'Aremberg devoient négocier pour l'Archiduc. Ces Seigneurs forçant leur caractere altier à se transporter chez un Prince étranger pour lui demander la paix, donnoient lieu de conjecturer qu'ils y étoient contraints par la nécessité des affaires de leurs Maîtres, & que le Roi d'Angleterre obtiendroit par la patience, tout

1604. ce qu'il voudroit. Quelle honte n'eût-ce pas été en effet pour les Espagnols, après une pareille démarche, de retourner sans avoir rien fait ? Outre que c'eût été pousser au désespoir toute cette portion de la Flandre, qui étoit demeurée soumise.

Dépêches de Henri à Beaumont, du 31 de Mars 1604.

Le Connétable de Castille, à son départ d'Espagne, n'avoit point rendu au Comte de Barrault Ambassadeur de France à cette Cour, sa visite. A Bruxelles, il n'avoit fait à la Boderie, autre Ambassadeur de France, que la moitié de la politesse : car il n'avoit rendu visite qu'à sa femme. En conséquence, Henri envoya ordre au Comte de Beaumont son Ambassadeur à Londres, de ne point remplir ce devoir envers le Connétable, s'il n'étoit auparavant sûr qu'il le rempliroit en entier à son égard.

1604.

Cependant l'Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne (*a*) auprès de Jacques, annonça à ce Prince que le Connétable ne viendroit pas ſi-tôt à Londres, parcequ'il étoit tombé malade. Mais, ajouta-t il, j'ai un ample pouvoir de mon Maître, de négocier à ſa place, & l'Archiduc a choiſi pour négocier en ſon nom, le Comte d'Arembergh, le Préſident Richardot & l'Audiencer Verreyken.

Ce fut ainſi que les préparatifs magnifiques pour la réception d'un Envoyé de cette importance devinrent inutiles, & que les Anglois furent fruſtrés de l'eſpérance d'une Ambaſſade ſi éclatante. Mais la préſence des Députés de l'Archiduc remplit de joie l'ame du Roi d'An-

(*a*) Taſſis.

1604. gleterre, & lui fit regarder la paix comme infaillible. Il étoit extrêmement flatté de ce que le Roi d'Eſpagne la lui envoyoit demander, juſques dans ſes Etats. Le Parlement, qui la voyoit près de ſe conclure, le ſupplia de ne point abandonner les Hollandois. Le Roi de France, de ſon côté, lui faiſoit les plus vives inſtances ſur cet objet. Il lui repréſentoit cette Nation comme ſuſcitée par le Ciel, pour mettre des bornes à l'ambition Eſpagnole, dont la violence l'avoit pouſſée au déſeſpoir & forcée de recourir aux armes pour ſe défendre. La compaſſion, que les malheurs des Hollandois exciterent dans le cœur de Jacques, porterent ce Prince à les ſecourir. A peine la France & L'Angleterre étoient ſauvées du feu qui avoit penſé les embraſer entierement, qu'il ſe rallumoit pour

1604.

les réduire en cendre, & faire servir leurs, Souverains d'exemple mémorable pour leurs successeurs, Jacques & Henri eussent donc regardé comme une très-grande faute, de cesser de défendre les Hollandois. Le second sur-tout, ferme dans cette résolution, s'efforçoit d'y affermir l'autre. Pour mieux y réussir, il protestoit qu'il ne prétendoit point la faire servir à son avantage particulier, & s'approprier la Hollande. Il marquoit à Jacques, que, conformément à ce qui s'étoit fait l'année d'auparavant, il avoit donné ordre de payer aux Etats-Généraux, cent cinquante mille écus, à compte de ce qu'il devoit à l'Angleterre. Jacques, soutenoit cette dépense, quoiqu'à contre cœur, à cause de la défiance extrême au sujet de l'Espagne. Elle se fortifioit de

1604. plus en plus dans ſon ame, par le dévouement des Catholiques de ſes Etats pour cette Couronne, qu'ils regardoient comme leur Divinité tutélaire. Il ſecouroit les Hollandois, afin d'être plus étroitement lié avec la France, de la part de laquelle il vivoit ſans ombrage. Il ſe flattoit de pouvoir vivre dans une pleine ſecurité, du côté de cette Puiſſance, & ſe ſervir d'elle avec une liberté entiere, à contenir les Eſpagnols dans les bornes néceſſaires pour le repos de la Chrétienté, par le moyen de la guerre de Hollande, qui les empêchoit d'engloutir les autres Etats.

Jacques étoit, d'ailleurs, comme nous avons dit, d'un génie pacifique. L'obſtination des Seigneurs Ecoſſois & l'inſolence des Miniſtres Puritains, qu'il redoutoit beaucoup, le détour-

détournoient de faire épreuve à leur égard de son autorité, par la crainte de troubler son repos. On étoit persuadé qu'il ne persécuteroit pas les Catholiques à outrance ; mais il n'y avoit nul lieu d'espérer qu'il leur accordât la moindre grace, parceque leur foiblesse les lui faisoit peu appréhender.

1604.

Cependant les Députés de l'Espagne & ceux de l'Archiduc, près de s'assembler avec les Commissaires Anglois, vouloient que l'on mît sur le tapis, les affaires de la Flandre les premieres ; parceque, dans le cas où on ne feroit pas convenu sur ce qui regardoit l'Archiduc, on n'auroit point parlé des intérêts de l'Espagne, & l'honneur de cette Couronne seroit demeuré à couvert. Leur vue étoit peut-être aussi de mieux tromper l'Angleterre & la Hol-

Dépêches de Buzanval au Roi, du 29 de Mai 1604.

1604. lande; de cacher plus aisément la donation simulée de la Flandre à l'Archiduc (a); le dessein d'en tirer ce Prince dans la suite, & les moyens de l'exécuter avec plus de sûreté. Les Anglois, de leur côté, ne prétendoient point abandonner les Hollandois; parcequ'ils sentoient qu'il leur reviendroit trop de préjudice de la réunion de ces Peuples à la Couronne d'Espagne. Il ne tenoit qu'à ceux-ci de se réconcilier avec elle. Tous les indices donnoient lieu de croire que Philippe III ne seroit pas si scrupuleux à les recevoir en grace, que l'avoit été son pere, & qu'il leur feroit un meilleur parti, s'ils retournoient à l'obéissance, non par la médiation de l'An-

(a) Par Philippe II.

1604.

gleterre, mais d'eux mêmes. Jacques se gardoit bien de les presser de s'accommoder, nonplus que de les inviter à envoyer leurs Députés à Londres; comme ils avoient fait à l'occasion de la paix de Vervins. Il considéroit que, pour autoriser ces Députés, l'Assemblée des Etats-Généraux seroit nécessaire, & qu'elle accepteroit peut-être les conditions de paix, qui lui seroient offertes; que si cela n'arrivoit point, le seul bruit qui s'en répandroit dans les sept Provinces, seroit capable de causer de l'altération parmi elles; d'autant mieux qu'elles étoient lasses de la guerre, & qu'elles brûloient d'envie de faire paroître aux yeux de l'Univers, la cause de leurs ennemis moins juste: ce qui les priveroit peut être de leurs défenseurs.

1604. Mais dans le tems même que Jacques appréhendoit que les Hollandois ne consentissent à la paix, il étoit si déterminé à l'accepter pour lui, que s'ils lui eussent offert la Souveraineté de leur pays, il l'eût refusée, plutôt que de s'engager à soutenir la guerre en leur considération. Si cependant il ne les point pressoit d'envoyer leurs Députés à Londres, il ne les en détournoit pas non-plus, de peur qu'ils n'en conçussent de l'ombrage, & que son crédit auprès d'eux ne diminuât.

La prospérité des Hollandois les faisoit davantage aimer & craindre des Anglois. Ceux-ci appréhendoient de plus en plus qu'un jour la France ne se servit de ce peuple, pour leur nuire. Ils ne vouloient point en conséquence s'en détacher. C'étoit le plus grand obstacle à la

1604.

paix ; parceque les Espagnols avoient résolu de rompre plutôt tout-à-fait avec l'Angleterre, que de ne pas obtenir qu'elle abandonneroit les Hollandois : unique fruit qu'ils se promettoient de l'accommodement.



1604.

Les Commissaires Anglois & les Députés de l'Espagne & de l'Archiduc conviennent des articles de paix entre leurs Maîtres respectifs. Le Connétable de Castille, arrivé à Londres, y met la derniere main; & les différends entre la France & l'Espagne, au sujet du Commerce, sont accommodés par l'entremise de Jacques.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 3 de Juin 1604.

Cependant les cinq Commissaires nommés par Jacques s'assemblerent (a) dans le Palais de Sommerset avec les Députés de l'Espagne & ceux de l'Archi-

(a) Le 30 de Mai.

duc. La place la plus distinguée fut donnée aux seconds : les troisiemes furent priés de sieger immédiatement après eux. Ils le refuserent par modestie ; & l'Ambassadeur d'Espagne dit qu'il ne convenoit effectivement pas, que les Députés de l'Archiduc eussent la préséance sur les Commissaires d'un aussi grand Roi, que celui d'Angleterre. Mais ceux-ci répondirent qu'ils avoient ordre de leur Maître de céder le pas à tous les autres.

1604.

Quand on fut assis, le Président Richardot prenant la parole, fit l'éloge de la paix. Depuis, dit-il, que l'alliance entre les Rois d'Angleterre & les Ducs de Bourgogne (a) a cessé, les deux Etats ont éprouvé des mal-

(a) Desquels la Maison d'Autriche avoit hérité.

1604. heurs ; tandis qu'auparavant ils étoient florissans de toute maniere, malgré l'envie & la haine de leurs voisins. J'espere, poursuivit-il, qu'ils recouvreront leur lustre, par le renouvellement de leur amitié. — Richardot ayant ensuite présenté à l'Assemblée ses pouvoirs, continua de cette sorte. Si le Roi d'Angleterre, au jugement duquel le Roi d'Espagne & les Archiducs s'en remettent en entier pour leur différend avec les Hollandois, abandonne ceux-ci ou les menace de s'accommoder, je suis sûr que, las de la guerre, ils s'accommoderont bientôt aussi, malgré les impulsions contraires qu'ils reçoivent d'ailleurs (*b*).

Cecile, le plus habile des Commissaires Anglois, répon-

(*a*) De la France.

lit. Mon Maître s'est employé 1604.
uprès des Hollandois, pour les
lispofer à traiter ; mais tous
es foins ont été inutiles. Il ne
e croit point obligé de les y
orcer, & il ne veut pas les
igrir. Croyez-vous qu'étant
n état par leurs forces d'être
tiles à leurs voisins, ils ne trou-
assent pas moyen d'intéresser
l'autres Puissances à les défen-
lre, dans le cas où mon Maître
e résoudroit à les abandon-
ier ?

Le Roi d'Espagne & l'Archi-
luc, répliqua Richardot, ont
out prévu. Ils savent que le
Roi de France est le seul auquel
es Hollandois puissent avoir
ecours ; mais que tout le vœu
e ce Monarque est de jouir du
epos & de le laisser à son suc-
cesseur. Voyant son Royaume
lein d'humeurs vicieuses, il
raînt de les mettre en mouve-

1604. ment, de rallumer le feu caché sous la cendre, & de s'attirer une guerre éternelle. Il se gardera donc bien d'accorder sa protection aux Hollandois.

Dans la seconde conférence que les Commissaires Anglois eurent avec les Députés du Roi d'Espagne & de l'Archiduc, les premiers dirent aux autres. Le desir de la paix étant égal dans nos Maîtres, il ne faut pas qu'on prétende, de part ni d'autre, aucun avantage sur celui des deux qui, le premier, en proposera les conditions. Pour continuer même de vous rendre honneur dans les Etats du nôtre & vous témoigner tout le zele possible, nous consentons volontiers d'en faire les ouvertures.

Les Députés du Roi d'Espagne & ceux de l'Archiduc répondirent que leurs Souverains

1604.

desiroient se lier avec le Roi d'Angleterre d'une maniere infiniment plus étroite, qu'avec tout autre Prince. Ils proposerent pour fondement de cette union, une ligue offensive & défensive envers & contre tous. Les Commissaires Anglois repliquerent qu'il n'y falloit pas songer, tant à cause de la différence de Religion, que de divers traités d'alliance, que leur Roi avoit avec plusieurs Puissances. Il ne veut point, poursuivirent-ils, troubler le repos de ses voisins ni se détacher de leur amitié, uniquement pour s'attacher au Roi d'Espagne & à l'Archiduc.

Les Députés de ces deux Princes repliquerent à leur tour. Si Sa Majesté Britannique n'agrée point la ligue offensive, nous nous restraindrons à demander la ligue défensive. Les

1604

Commiſſaires dirent alors. L'Eſpagne eſt trop éloignée de l'Angleterre, pour que celle ci puiſſe en attendre un prompt ſecours. Notre Monarque d'ailleurs ne peut conſentir ni à l'une ni à l'autre ligue, ſans violer les traités, qu'il a avec la France comme Roi d'Ecoſſe. C'eſt pour cette raiſon, ſouvenez-vous en Meſſieurs, qu'il n'a pas été queſtion de lui dans le traité de Vervins On veut, ce ſemble, par la ligue qu'on propoſe, le rendre ſuſpect à ſes anciens amis. : or ce ſeroit le moyen de l'aliéner, plutôt que de ſe l'attacher. Nous vous prions donc, Meſſieurs, de propoſer quelqu'autre ſorte d'alliance.

Les Députés conſentirent à un ſimple traité de paix, pour l'utilité réciproque des ſujets des trois Puiſſances contractantes ; à condition qu'il y ſe-

·oit expreſſément ſpécifié qu'el-
.es ne prêteroient aucun ſe-
:ours aux rebelles à leurs Cou-
:onnes. Les Commiſſaires ac-
cepterent le premier article. Ils
lirent, quant au ſecond. La
:aiſon veut que nons nous ex-
pliquions plus clairement avant
de le recevoir, afin d'y ſatis-
faire avec plus de ſûreté.

La conférence fut remiſe au
ſur-lendemain. Quelques-uns
des Plénipotentiaires propoſe-
rent d'établir une ſuſpenſion
d'armes, avant que de traiter.
Mais l'Ambaſſadeur d'Eſpagne
repréſenta qu'on en jouiſſoit
déja, au moyen des Edits pu-
bliés dans les Etats de ſon Maî-
tre & dans l'Angleterre, &
qu'il ne paroiſſoit nullement né-
ceſſaire de l'établiren regle,
lorſque l'affaire de la paix étoit
ſur le point de ſe conclure.

Les Anglois deſiroient voir

1604. la France en guerre, par l'inquiétude, née de la crainte qu'elle ne vînt à s'agrandir dans la Flandre, à la faveur de l'amitié des Hollandois.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 7 de Juin 1604.

Il y eut dans la troisieme conférence, de vives contestations, au sujet du terme de Rebelles, dont les Espagnols s'étoient servis d'une maniere vague, & par lequel ils entendoient principalement les Hollandois. Ils eurent beau se déchaîner en plaintes ameres, contre l'opiniâtreté de ce peuple, & prétendre que l'Angleterre devoit l'abandonner; les Anglois ne jugeoient pas à propos qu'on parlât de ce qui le regardoit. Vous qualifiés de Rebelles, dirent-ils, ceux dont tant de Princes & de Rois trouvent la cause juste, & pour lesquels ce terme est insupportable dans l'état de puissance où ils se

trouvent. L'Angleterre les a regardés comme ses bons amis ; & quand le Roi Jacques en a pris possession, il les a trouvés liés à elle par des nœuds si étroits, qu'il ne sauroit s'en détacher, sans porter un préjudice infini à sa réputation & à ses affaires.

Si la Reine Elisabeth, répondirent les Espagnols à demi-bouche, a injustement protégé les Hollandois, le Roi Jacques, Prince si équitable, se gardera sans doute de suivre un exemple si pernicieux aux Souverains. Sa prudence, sa droiture, l'envie de mériter auprès de Dieu & des hommes, & celle de se procurer un repos tranquille, l'engageront sans doute à employer ses soins pour les ramener à l'obéissance : succès qui dépend de lui. De justes & fortes raisons, répondirent avec aigreur

1604. les Anglois, porterent Elisabeth à prendre les Hollandois sous sa protection. Le Roi Jacques n'est pas le juge de ce peuple, pour l'absoudre ou le condamner, ni assez peu sage pour le forcer à prendre d'autre parti, que celui qui lui convient.

On s'échauffa beaucoup sur cet article, & on s'épuisa si fort en raisons, que tous resterent muets pendant long-tems. Enfin le Président Richardot reprit de cette sorte. Le Roi d'Espagne & l'Archiduc attendent plus de l'amitié du Roi d'Angleterre, que ce Monarque ne fait espérer. Mais je ne vois pas que la paix se puisse bien cimenter, s'il continue d'assister les Hollandois contre eux, au préjudice de son honneur & de sa parole royale; s'il permet qu'ils empêchent le commerce des Espagnols dans les Ports de

1604.

landre. Le tout examiné sans
assion, reprirent à leur tour
es Anglois, chacun y trou-
cra ce qu'il demande, s'il
eut se payer de raison. Quant
la liberté du Commerce en-
re les Sujets du Roi Catholi-
ue & ceux de l'Archiduc, no-
re Monarque n'entend point
'obliger à la procurer en en-
ier, aliéner de lui les Hollan-
lois en acquiesçant à une de-
nande si étrange, & insensible-
nent en venir aux armes avec
ux. Enfin; Messieurs, si vous
lesirez la paix, il faut que vous
roposiez pour les Hollandois,
les conditions plus recevables.

Lorsqu'on commençe à trai-
raiter, chacun s'efforce de tirer
out à soi, mais on se rappro-
che insensiblement. Si les An-
glois le prirent sur un si haut
on, ce fut plutôt pour étour-

1604. dir les Eſpagnols & les ſonder, que pour perſiſter invariablement dans leur demande. Les Eſpagnols n'étoient pas plus attachés à la leur ; parcequ'ils ſe promettoient plus davantage, des préjudices qui réſulteroient de la paix, pour l'Angleterre & d'autres Etats, que des conditions qu'on pouvoit leur accorder actuellement. Ils ſe conſolerent de n'avoir pû obtenir que les Anglois s'abſtiendroient de ſecourir en plein les Hollandois, à l'exemple de ce que Henri IV avoit promis par la paix de Vervins.

Les Plénipotentiaires, après avoir balancé tous les expédiens néceſſaires pour terminer (qui ſe réduiſoient à ce que, dans cette affaire, les uns n'éprouvaſſent pas tout le déſavantage, & les autres ne recueilliſſent pas tout le fruit), s'aſſemblerent

de nouveau, peu de jours après.

Le Préſident Ruvida ouvrit la ſéance par un diſcours, où, ſelon le ſens naturel de la Loi, il fit voir que l'aſſiſtance étoit cette ſorte de ſecours qui rendoit l'ami plus timide & l'ennemi plus hardi, & qui comprenoit les troupes, l'argent, les munitions, la communication du commerce. D'où Ruvida concluoit qu'on ne pouvoit aſſiſter légitimement les Hollandois, rebelles (*a*). Je ſuis perſuadé, continua-t-il, que ſi le Roi d'Angleterre veut s'en abſtenir ſeulement ſix mois, il les forcera de ſe remettre à la raiſon ; qu'il s'attachera par-là le Roi Catholique & l'Archi-

(*a*) Puiſque les ſecours, loin d'accroître leur timidité, augmentoient au contraire leur hardieſſe.

1603. duc ; & s'acquerra la gloire de pacificateur de la Chrétienté, que la présente guerre trouble toute entiere.

Les Commissaires répondirent aux Députés. Nous nous efforcerons, Messieurs, de vous satisfaire quant au premier article avec toute sorte d'équité ; à condition néanmoins que notre Monarque conservera le droit qu'il a toujours eu, comme Roi d'Ecosse, de permettre à ses Sujets, d'aller servir où ils voudront. Mais il est à propos de réserver la décision de ce point à une autre séance.

Quoi qu'il y ait une grande différence entre la position de Jacques & celle de Henri IV, à cause des nœuds étroits qui lient aujourd'hui le premier aux Hollandois, il ne refusera cependant pas absolument d'i-

niter l'exemple du second (*a*).

Il nous est impossible, Messieurs, le vous satisfaire sur le second ırticle. Les Sujets de notre Moıarque sont si accoutumés, de :out tems, au trafic des Hollandois, ils y ont de si grands intérêts, que ce seroit non-seulement leur porter un préjudice extrême, que de les en priver, mais leur ravir le bienfait le plus signalé de la paix, qu'il leur procure avec tant d'amour, savoir celui de commercer dans le monde entier. On n'a jamais exigé de Jacques rien de semblable, lorsqu'il n'étoit simplement que Roi d'Ecosse. Nous vous prions donc, Messieurs, de ne plus le presser de rompre avec les Hollandois; d'autant

(*a*) Qui, par le traité de Vervins, promit de ne point secourir les Hollandois.

1604.

mieux que ceux-ci ne feroient pas affez imprudens, s'il les abandonnoit, pour fe laiffer réduire à l'extrémité, & ne pas engager dans leur querelle, au moyen de leur puiffance, quelqu'autre Souverain (*a*), auffi redoutable aux Efpagnols, que le nôtre.

Les Plénipotentiaires du Roi Catholique dirent que ce point étoit de la derniere importance, & demandoit une mûre confidération. Le Roi d'Angleterre, pourfuivirent-ils, ne peut s'excufer d'imiter l'exemple de Henri IV (en rempliffant néanmoins mieux fa promeffe, que ce Prince) (*b*), malgré la prétendue différence dans la pofition des deux Monarques. Quant

(*a*) Henri IV.
(*b*) C'eft que Henri IV fecouroit fecretement les Hollandois.

ux raifons que vous apportez, Meffieurs, pour la continuation lu commerce entre l'Angleerre & la Hollande, elles ne aroiffent pas affez fortes, vu a différence des tems. Cependant puifque votre Souverain ie veut point s'en départir, il aut du moins que notre Monarque & lui conviennent réciproquement, que, dans le cas où ils onfentiront que leurs Sujets traiquent en Hollande, ceux de la Couronne d'Efpagne pourront ommercer librement en Anleterre. Si votre Souverain refue cette réciprocité, toute efpéance d'accommodement entre es deux Couronnes eft entierenent détruite ; & fi les Hollanois font affez obftinés pour ne ouloir acquiefcer à aucune conition, Sa Majefté Catholique & l'Archiduc font réfolus de les

1604. priver, à l'avenir, de tout commerce dans leurs Etats, & d'employer contr'eux, leurs armes & leurs amis.

On convint d'entendre les principaux Commerçans d'Angleterre & de Flandre, & Ruvida dit aux Commissaires Anglois. Vous nous avez pressés, Messieurs, de nous expliquer sur les principaux objets de la négociation : nous vous prions de déclarer, de votre côté, les demandes que vous avez à nous faire.

Cecile répondit. Nous consentons à l'alliance entre les deux Couronnes; & celle d'Angleterre ne demande ensuite autre chose, que le commerce libre à ses Sujets, dans tous les Etats du Roi Catholique. Elle se flatte d'autant plus de l'obtenir, que l'alliance de l'Espagne deviendra plutôt préjudiciable,

ciable, qu'utile à la Grande-Bretagne. 1604.

Les Députés de Philippe & de l'Archiduc répondirent à leur tour. Nos Maîtres sont disposés à accorder aux Anglois, le commerce d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Sicile, de Flandre. Cecile dit alors. Ignorez-vous, Messieurs, le grand intérêt qu'a Jacques, que ses Sujets continuent aussi dans les Indes, le commerce qu'ils y ont commencé depuis tant d'années? En le leur accordant même pour la Hollande & la Zélande, il ne faudra plus faire de nouveau traité pour ces deux Provinces, si l'Archiduc en devient Maître un jour.

Les Espagnols résisterent fortement à la demande du commerce des Indes, jusques à dire qu'ils n'avoient nulle commission de parler de cet article. Cela

1604. donna ſujet à une vive conteſtation. On veut, s'écrioient les Eſpagnols, ce qui n'a point été accordé au Roi de France, pas même à l'Archiduc & à l'Empereur ; qui ne l'a été aux Portugais, propres Sujets de notre Monarque, que dans certains endroits de l'Inde, & qui ne fut jamais requis par les Rois prédéceſſeurs de Sa Majeſté Britannique.

Quelle honte & quel préjudice, répondit Cecile avec chaleur, ſeroit-ce pas pour des Inſulaires, accoutumés à des voyages lointains, d'être privés de la liberté de la navigation aux Indes ? Si la France n'a point inſiſté ſur cet objet dans le traité de Vervins, elle n'y a pas renoncé non-plus. Il y a d'ailleurs une grande différence entre les regnes d'Edouard, de Marie, d'Eliſabeth, & celui de Jacques ;

1604.

ınt à cause que, sous le dernier, 's Anglois ont acquis de l'expéence dans les voyages de long ɔurs, qu'à cause de la réunion : l'Angleterre & de l'Ecosse. n vain le Roi Catholique prend tître de Maître des Indes. En ɔmbien de contrées de ce Pays s Anglois ne trafiquent-ils pas, ı la domination Espagnole est pas encore solidement étaie ? Et combien de terres ne ste-t-il pas à découvrir ? Au ste nous offrons de prendre ı Roi Catholique, par un ıité, la permission d'y naviger, d'y reconnoître ainsi sa Souraineté : ce que les autres Naɔns n'ont jamais fait.

Cecile voyant l'infléxibilité s Espagnols à l'accorder, & ne ulant pas rompre tout-à-fait, ɔuta : Puisque vous n'avez pas, essieurs, de commission pour ıiter de cet article, il faut le

1604.

remettre à l'arrivée du Connétable de Castille. Je suis sûr que ce Seigneur l'accordera, comme une honnêteté.

Par cette adresse de Cecile, les choses restoient en leur entier; & cependant il découvroit le fond des intentions des Espagnols, sur les principaux objets de la négociation.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 20 de Juin 1604.

Cependant Jacques dit à l'Ambassadeur de France, que le Roi d'Espagne ne refusoit point aux Anglois, la liberté du commerce dans les Indes, & qu'il protestoit ne vouloir l'accorder à aucune autre Nation. Je prétends, ajouta le Roi d'Angleterre, me l'assurer; & je ne veux point permettre que, dans le traité, il soit rien inséré de contraire. Je ferai néanmoins défense à mes Sujets, d'aborder dans les endroits de l'Inde, soumis à la Couronne d'Espa-

1604.

;ne ; & dans le cas de querelle, e préjudice feroit pour les intéeffés. On fe juftificroit de part & d'autre par la voie de fes Amaffadeurs, fans que la paix fût enfée violée. Quant aux Hollandois, je promets feulement n général de ne les point feourir ouvertement, comme tant rebelles à la Couronne l'Efpagne, fans toutefois leur onner cette qualification, ni ouloir rompre de commerce avec ux Je refufe pareillement de reaettre au Roi Catholique ou à Archiduc, les Places que j'ai n dépôt ; d'autant mieux que es deux Princes, loin de fruftrer les Hollandois des droits des onventions refpectives, ont ermis tout nouvellement à ceux es Flamands rentrés fous l'oéiffance, de leur rendre Grave, u'ils avoient reçue d'eux, pour age de leur fûreté.

1604. Je suis convenu que, dans le renouvellement de Traité avec les Hollandois (auquel je suis obligé, en cas de paix avec le Roi Catholique, par le Traité de 1595 entre Elisabeth & eux); je promettrai de nouveau que, si, après un tems déterminé, ils n'acceptent point les conditions équitables qui leur seront offertes, je me tiendrai délié de mes engagemens antérieurs à leur égard, & que je disposerai de Flessingue & de la Brille (a), de la façon que je jugerai la plus conforme à la justice.

Je ne forcerai point les Hollandois à faire la paix; & je ne les importunerai pas pour le paiement de ce qu'ils me doivent. Je cherche à me conduire envers eux de maniere à ne pas

(a) C'étoient les Places que Jacques avoit en dépôt.

aire empirer leur condition ; 1604.
l'autant plus que je suis déterminé à les soutenir, conjoinement avec la France, conformément aux accords entr'elle
& l'Angleterre. Je suis absolument résolu de ne rappeller ni les Anglois ni les Ecossois qui combattent sous leurs enseignes, non plus que d'empêcher les recrues, qui se font aujourdhui pour eux, dans mes Etats. Mon intention est de permettre à mes Sujets, d'aller servir où ils voudront, & aux Princes mes amis, de les enroller. Je n'ai point voulu m'engager à garantir les vaisseaux qui passeroient des Ports de Flandre dans les miens, des incursions des Hollandois, dont je rends par ce moyen, la ruine impossible. Je suis convenu avec les Espagnols, que le commerce entr'eux & mes Sujets se feroit au risque

1604. des Marchands ; sans que les Puissances fussent tenues de sauver ni réparer le préjudice. Je suis convenu aussi avec les Hollandois, que, puisque, selon leur propre aveu, ils n'avoient pas besoin des marchandises d'Espagne, & que mes Sujets ne se croyoient guere intéressés à y faire passer de celles de Hollande, ceux-ci ne porteroient rien dans le premier des deux Etats, & qu'ils n'en exporteroient rien non-plus qui ne fût destiné pour l'Angleterre. On se conformera, pour le reste, au dernier Traité entre Elisabeth & l'Espagne ; sauf néanmoins que les Anglois cesseront de payer à cette Couronne, dans les endroits de sa domination où ils commerceront, l'imposition de trente pour cent, comme trop déraisonnable. Enfin ceux de mes Sujets trafiquans en

ſpagne auront, avant que 'année ſe paſſe, une atteſta-ion qui déclarera que les mar-handiſes qu'ils y apportent, ont de mes Royaumes ſeuls & non de Hollande & de Zélan-le, & que celles qu'ils y ache-ent ne ſont deſtinées ni pour ces deux iſles ni pour la France.

L'Ambaſſadeur de cette Cou-onne fit reſſouvenir Jacques, les aſſurances qu'il avoit don-nées, qu'il ne ſe prévaudroit point du commerce de l'Eſpa-gne, au préjudice de ſon Maî-tre. Il lui repréſenta les embar-ras dans leſquels les Anglois ſe mettroient pour celui de France, s'ils étoient obligés de donner des cautions égales à celles qu'ils donnoient en Eſpagne & en Flandre, peut-être même plus fortes : car, ajouta-t-il, mon Maître en exigeroit d'eux, quoi qu'avec un regret extrême. Or

1604. cela ne manqueroit pas de caufer des divifions entre deux Royaumes, fi voifins l'un de l'autre : principal but des Efpagnols dans la préfente négociation de paix. Je prie donc Votre Majefté de prévenir ces inconvéniens, de bien établir toutes chofes, & de fe tenir étroitement unie à mon Maître pour toutes fortes de raifons.

Jacques répondit. Lorfque le Roi de France verra les articles de mon Traité avec l'Efpagne, il fe confirmera dans la bonne idée qu'il a fans doute de mes intentions. Je regarde une paix faite par pure néceffité, feulement comme une ceffation de guerre & une fûreté pour le commerce ; & je n'ai point en vue de tirer d'autre avantage de celle qui fe négocie. Au refte, les Efpagnols font leurs demandes avec ferme-

té ; & je ne vois pas comment je pourrois me déterminer à rompre toute négociation avec eux, pour l'intérêt unique de la France, ni me justifier auprès de mes peuples, dont le repos & l'utilité sont les principaux articles des obligations d'un Souverain. Je promets cependant de faire ensorte, avant de terminer, que le commerce entre la France & l'Espagne soit reglé comme il étoit auparavant, & qu'on en retranche les taxes établies en dernier lieu. Le Connétable de Castille interviendra à la conclusion du Traité.

Dans une nouvelle Conférence, les Députés de l'Espagne & ceux de l'Archiduc demanderent que les villes de Flessinhgue & de Brille fussent remises à leurs Souverains, comme aux Maîtres naturels &

1604. légitimes. Elisabeth, disoient-ils, les a reçues en gage de nos Rebelles (*a*), & les a gardées avec injustice, par l'accord non-valable entr'elle & eux. Jacques seroit encore plus injuste à notre égard, s'il les retenoit, tandis qu'il n'en a pas plus de droit qu'elle, & qu'il y est moins obligé à l'égard de ses Sujets, parcequ'il n'a point de Traité en son nom avec les Hollandois. Il ne conviendroit pas d'ailleurs qu'il refusât de les livrer à l'Espagne, lorsqu'il est sur le point de conclure avec elle; parceque la considération d'un si grand intérêt rendroit la paix sujette à de continuelles altérations. Si le Roi d'Angleterre consent à les remettre, nous offrons de lui rem-

(*a*) Les Hollandois.

bourser des sommes pour lesquelles elles ont été engagées; afin de lui faire voir le desir sincere du Roi Catholique, de bien vivre à l'avenir avec lui.

1604.

Les Commissaires Anglois répondirent. Cette demande nous paroît si peu raisonnable, que nous ne saurions nous persuader qu'on la fasse sincerement. Notre Monarque s'en offenseroit au possible, si on y persistoit. Elisabeth, par un Traité, reçut Flessingue & la Brille en dépôt des mains des Hollandois, qu'elle ne regarda jamais comme rebelles à la Couronne d'Espagne. Elle les retint avec plus de justice, que les Espagnols n'avoient retenu les villes dont ils s'étoient emparés dans la France, du tems de la ligue. Jacques a succédé aux promesses religieusement observées par Elisabeth, ainsi qu'aux intérêts de

1604. la Couronne d'Angleterre ; ensorte que son honneur & son avantage l'empêchent de rendre Flessinhgue & la Brille à d'autres, qu'à ceux qui les ont données en gage. Il lui importe de ne pas perdre tout crédit auprès des Hollandois ; de peur qu'ils ne se détachent de lui, & que désespérés, ils ne se jettent entre les bras de la France.

Les Espagnols offroient d'acquitter à l'égard des Hollandois, les dettes de Jacques. C'étoit afin de le détacher d'eux. Il acceptoit leur offre, à condition qu'il pourroit remettre aux Hollandois, sans délai, Flessinhgue & la Brille, pour éviter tout inconvénient au sujet de ces deux Places. Il ne crût point nécessaire de spécifier dans le Traité, que la paix seroit directement rompue, si les Espagnols venoient à les attaquer lorsqu'elles

auroient été remises, ainsi qu'ils s'en vantoient. Ceux-ci insistoient pour qu'il employât ses vaisseaux à maintenir la navigation libre sur les côtes d'Angleterre & de Flandre : principal bien que le Roi Catholique pouvoit attendre de son amitié. Jacques refusoit de se charger de ce soin ; & le Président Richardot, l'un des Députés Espagnols, disoit que son Maître avoit des forces suffisantes pour assurer la navigation de ses vaisseaux contre les courses des Hollandois, & qu'il étoit content qu'ils pussent trouver dans les Ports d'Angleterre, l'azile & les rafraîchissemens qu'Elle accordoit à ceux de Hollande & de Zélande. Les Commissaires de Jacques demanderent une sûreté contre toute hostilité de la part des flottes d'Espagne à l'égard des An-

1604. glois, de même que le dédommagement des dépenses extraordinaires, que leur Maître seroit obligé de faire à cette occasion. La décision de ces deux points fut remise à une autre conférence.

On conseilloit à Jacques, de ne traiter avec les Hollandois, de la restitution de Flessingue & la Brille, qu'après avoir fait sa paix avec les Espagnols; parceque jusqu'alors elles lui serviroient de prétexte pour assister les premiers, de lien, pour les empêcher de se jetter dans les bras de la France, & de moyen de mettre d'autant plus obstacle aux complots du Roi Catholique & de l'Archiduc contre lui.

L'assujettissement de la Hollande à l'Espagne ou à l'Angleterre, eût mis la France dans un grand péril; mais cette Couronne avoit deux ressources im-

portantes pour le prévenir, & se conserver l'amitié de l'Angleterre sans altération extraordinaire. L'une c'étoit de maintenir toujours Jacques intéressé à secourir les Hollandois, conjointement avec elle ; l'autre, d'affermir, par toutes les voies possibles, l'Ecosse dans son ancien dévouement à son égard. Elle atteignoit au but par cette double voie ; parceque, tant que Jacques appréhenderoit de perdre les Ecossois & d'aliéner de soi les Hollandois, il ne romproit jamais la bonne intelligence qu'il y avoit entre lui & Henri.

Dépêches de Baumont au Roi, du 11 de Juillet 1604.

Cependant les Plénipotentiaires convinrent enfin que, dans le traité, il ne seroit point fait mention particuliere de la navigation aux Indes, passée sous silence dans celui de Vervins ; mais que, dans l'article du com-

1604. merce en général, feroient inférés les mêmes termes, qui fe trouvoient dans les Traités entre les Rois d'Efpagne & d'Angleterre, avant que les premiers fuffent maîtres du nouveau monde. On demeura d'accord que, moyennant cela, le commerce dans cette Région ne feroit ni accordé ni refufé aux Anglois, & que les plaintes qui pourroient furvenir entre les deux Nations, à ce fujet, ne feroient point rompre la paix. On arrêta qu'au fujet des Hollandois, Jacques promettoit d'une maniere vague, de ne fecourir les ennemis & rebelles du Roi d'Efpagne, ni directement ni indirectement. Ce Monarque entendoit néanmoins laiffer la liberté à tous fes amis, de faire des levées dans fes Etats, à leurs frais. Il ne voulut point confentir à rappeller celles qui étoient

à la solde des Hollandois. Les Espagnols d'ailleurs ne faisoient cette demande, que pour la forme.

1603.

Tandis que ces Conférences avoient lieu, Jacques s'entremettoit pour accommoder les différends entre la France & l'Espagne, au sujet du commerce. La seconde avoit mis trente pour cent sur les marchandises de l'autre ; & celle-ci ne vouloit plus du tout trafiquer avec elle. Les Ambassadeurs de France, d'Espagne & de l'Archiduc à Londres, s'assemblerent pour déliberer sur cette affaire. Le second dit : L'intention du Roi Catholique, en mettant cette imposition, ayant été de nuire à ses ennemis & de faire du bien aux Archiducs, en rétablissant en quelque sorte le commerce dans leurs Ports, je ne juge pas raisonnable qu'il la supprime, sans

Dépêches de Beaumont au Roi, du 17 de Juillet 1604.

1604. avoir vu une partie de l'effet pour lequel il l'a mise. Je ne doute point que le Roi de France, après avoir examiné les justes plaintes des Archiducs, n'y fasse droit, conformément à ce que l'honnêteté demande de sa part. Ils consentiront avec le Roi d'Angleterre, que ses Sujets ne fassent point le commerce des marchandises de Hollande & de Zélande dans les Ports d'Espagne & de Flandre, non-plus que le commerce de celles de ces deux Etats dans d'autres endroits; parcequ'il est permis aux Souverains de ne permettre dans le pays de leur domination, que ce qu'il leur plaît.

L'Ambassadeur de France répondit. La maniere dont le Roi d'Espagne atteint au but pour lequel il a mis l'imposition de trente pour cent, n'importe nullement à mon Maître; mais

il n'eſt point obligé d'y coopérer à ſon préjudice. Si Sa Majeſté Catholique s'eſt trompée dans ſon intention d'obliger les Archiducs (*a*), & ſi ceux ci ont été déchus de leur eſpérance, il n'eſt pas raiſonnable que mon Maître répare une perte à laquelle il n'a pas contribué, ni honnête, que ces Princes ayent recours à lui (*b*).

Cet article fut remis auſſi à l'arrivée du Connétable de Caſtille.

Cependant Jacques ſe montroit auſſi affectionné à la deſtinée des Hollandois, qu'il avoit paru, peu auparavant, retenu

(*a*) Par l'impoſition du trente pour cent, qui avoit rebuté les autres Puiſſances.

(*b*) Pour l'engager à renouer commerce avec eux, & à les dédommager de ce qu'ils perdoient, pour en avoir dégoûté les Anglois, &c.

1604. sur cet objet par le scrupule (c). Il demandoit, à tout moment, des nouvelles des sieges d'Ostende & de l'Ecluse. Ce Prince étoit peu heureux, depuis son avénement au Trône d'Angleterre. Les Prédicateurs le déchiroient en Chaire : les Comédiens le tournoient en ridicule dans leurs Pieces, que la Reine alloit entendre exprès. Il se voyoit méprisé & désobéi par son Parlement, & universellement odieux à ses Peuples. Cet état de l'Angleterre, bien connu des Espagnols, leur faisoit espérer d'en profiter dans les affaires de l'Europe en général, & principalement, dans le Traité auquel on travailloit. Le Connétable de Castille venoit enfin

Dépêches de Beaumont au Roi, du 17 d'Août 1604.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 17 d'Août 1604.

(c) A cause qu'il les regardoit comme Rebelles.

1604.

d'arriver pour y mettre la derniere main, & avoit été admis à l'Audience du Roi. Le 6 d'Août, il conféra avec les Commissaires de Sa Majesté, sur les préliminaires du Traité, la formule du serment, & certains articles que les Marchands demandoient qu'on y insérât en leur faveur. Après le dîné, il vit le Monarque en particulier; & acheta dans la ville, pour la Reine*, les Dames & les Seigneurs de la Cour, quatre-vingt mille écus de pierreries: il avoit apporté des lettres de change, pour plus de douze cens mille livres.

A son arrivée à Londres, le Roi ne s'y étant point trouvé, parcequ'il étoit occupé au plaisir de la chasse, & ne devant y revenir que quelques jours après, le Connétable l'envoya saluer par le fils d'un Grand d'Espagne, ac-

1604. compagné de beaucoup de Noblesse. Jacques extrêmement sensible à ce qu'il ne le faisoit pas en personne, refusa de voir l'Envoyé, & dit à ses Courtisans, que le Connétable avoit autant d'indiscrétion que de hauteur. Ce Seigneur se hâtant de réparer sa faute (d'autant mieux qu'il savoit que le Roi étoit impatient de retourner à la chasse), lui fit demander audience. L'espagnol paroissoit très-affligé de la perte de l'Ecluse, avec les autres Ministres du Roi Catholique & de l'Archiduc.

Dépêches de Henri à Beaumont, du 29 d'Août 1604.

Cependant le Cardinal de Bufalo, Nonce à la Cour de France, y faisoit tout son possible, afin que le Traité concernant le Commerce entre la France & l'Espagne, se conclût à Rome, par l'entremise du Pape. Il témoignoit désaprouver que les Ministres des deux

deux Couronnes eussent demandé le Roi d'Angleterre pour entremetteur dans cette affaire. Mais l'accomplissement d'une œuvre si utile aux deux Etats, se conclut dans peu de jours par la voie de ce Monarque. Henri néanmoins appréhendoit fort que, quand Jacques auroit fait sa paix avec les Espagnols, il n'abandonnât les Hollandois, & que le soin de les secourir ne restât tout entier à la France : ce qui ne pouvoit arriver, sans que les Anglois eux-mêmes n'en conçussent mille ombrages.

Le 29 d'Août, le Traité entre eux & le Roi Catholique fut signé par Jacques, par le Connétable de Castille, les Députés de l'Espagne & ceux de l'Archiduc. On prêta serment, le lendemain matin, dans la Chapelle du Palais de Witheal. Jacques promit de ne jamais rompre la

1604. paix, ni consentir que personne y portât atteinte. Ils dînerent tous en public, & la Reine & le Prince de Galles furent du repas. Pendant le dîné, le Connétable fit présent au Roi, d'un vase richement travaillé, du prix de douze mille écus. Il donna à la Reine une coupe très-riche. Le jour d'auparavant, il avoit présenté au Prince de Galles, un cheval d'Espagne, magnifiquement enharnaché, & une cotte d'armes d'une broderie rare.

Jacques dit à l'Ambassadeur de France, que le Connétable de Castille lui avoit paru tout autre, qu'il ne l'avoit d'abord jugé. Je l'ai reconnu, continua-t-il, plein de savoir & de prudence dans plusieurs longs entretiens que j'ai eus avec lui, & où il n'a nullement été question des affaires de Votre Ma-

tre. Il ne m'a point apporté de lettre de créance du ſien : ce qui fait voir qu'il regarde le tître d'Ambaſſadeur, comme incompatible avec ſa dignité de Connétable. Il a fait tous les préſens en ſon nom, & nullement en celui du Roi d'Eſpagne.

1604.

Jacques alla rendre viſite au Connétable, peu de jours avant ſon départ. Ce Seigneur, alors malade de la pierre, étoit dans ſon lit; & il n'y avoit dans ſa chambre, que le Comte d'Aremberg Ambaſſadeur de l'Archiduc, incommodé de la goutte. Le Monarque eut, avec le premier, un entretien d'une heure; & tout en parlant, il lui mit au doigt, un anneau de quatre mille écus, en lui diſant, recevez cet anneau comme un ſigne de la fidélité parfaite avec laquelle je veux faire la paix, qui lie les hommes, comme le

1604. Mariage unit l'homme à sa femme. Le soir du même jour, il lui envoya un buffet de vermeil, de la valeur de cinquante mille livres. Le Comte d'Aremberg, l'Ambassadeur ordinaire d'Espagne (a), le Sénateur de Milan, le Président Richardot & l'Audiencer Verreyken eurent aussi chacun un présent. Celui des deux premiers étoit de vingt mille livres; celui des deux suivans, en valoit quinze mille; & celui du dernier, dix mille. Le Connétable fit distribuer quantité de pierreries aux Commissaires Anglois qui avoient été du congrès. Il en fit distribuer aussi à plusieurs Seigneurs, soit du Conseil, soit de la Cour en général, de même qu'aux Dames de la suite de la Reine.

(a) Tassis.

1604.

Dépêches de Beaumont au Roi, du 22 d'Octobre 1604.

Jacques ressentoit une joie extrême de la paix qu'il venoit de faire avec l'Espagne. Il paroissoit disposé à la maintenir par toutes sortes de voies, imprudentes mêmes & déshonnêtes ; & à n'entreprendre, de ses jours, aucune guerre, pour quelque raison que ce fût & contre qui que ce pût être. Il l'avoit en horreur par caractere, par raison & par habitude, & protestoit vouloir l'éviter comme sa damnation. Cela venoit du peu de sentiment qu'il tenoit de la nature & de l'éducation ; de la persuasion où il étoit, à l'exemple des Princes Religieux, lettrés & amateurs du repos, qu'aucune raison ne pouvoit l'obliger à prendre les armes, si elle étoit contraire à sa conscience ; & de ce qu'il avoit long-tems vécu en Ecosse, sans avoir de démêlé, qu'avec

1604. ses Prédicans & ses Montagnards. A la faveur de la paix, il se déchargeoit sur d'autres, du soin des affaires relevées, pour lesquelles il se sentoit inepte, vu sa foiblesse, sa négligence & son inexpérience. Il couvroit ainsi ses défauts, d'une façon plus aisée & moins dangereuse, que s'il eût eu la guerre, & se livroit à ses plaisirs avec une pleine tranquillité d'ame. Ce fut le motif pour lequel il précipita son accommodement avec l'Espagne; au lieu que, s'il eût témoigné ne pas s'en soucier, il eût pû (vu les avantages qu'il avoit sur cette Couronne), le faire aussi utile & honorable, qu'il le fit préjudiciable & honteux, de l'aveu de tout le monde. Ceux qui en prévoyoient les inconvéniens, ne pûrent l'en dissuader par la force de leurs raisons. Ses Ministres,

gagnés par l'Efpagne ou portés pour elle, y concoururent de leurs fuffrages. Dès le regne d'Elifabeth, ils avoient abufé de ce defir de Jacques, pour l'inviter à le fatisfaire, dès qu'il feroit fur le Trône d'Angleterre, fans fe foucier des fuites fâcheufes d'une paix incertaine avec le Roi Catholique.

Ce Prince s'imaginoit que, s'il fe maintenoit neutre, rien ne feroit plus capable de troubler fon repos; parceque l'Efpagne vivroit en meilleure intelligence avec lui, qu'avec la France, tant à caufe du défordre de fes affaires, que de la rivalité naturelle entre ces deux Couronnes. Il penfoit que Henri, par fon intérêt à fe maintenir dans une union parfaite avec lui & les Hollandois & par divers confidérations particulieres, rechercheroit toujours plus

1604. ſon amitié, qu'il ne s'en détacheroit pour embraſſer celle d'une autre Puiſſance & obliger l'Angleterre à défendre ſeule ces mêmes Hollandois. Il eſpéroit enfin ſe ſoutenir dans un équilibre ſi parfait, qu'il ſeroit reſpecté & redouté de tous. Il panchoit naturellement pour la France, & avoit ſucé avec le lait, cette inclination, dont il avoit hérité des Rois ſes prédéceſſeurs. Il ne vouloit point abandonner les Hollandois; de peur que, pouſſés par le déſeſpoir, ils ne ſe jettaſſent entre les bras d'un autre, au préjudice de l'Angleterre. Il cherchoit à ménager un accommodement quelconque entr'eux & l'Eſpagne, non par un intérêt direct qui l'attachât à eux, mais par la ſeule crainte que la France venant à les prendre ſous ſa protection, ne ſe ſervît de leurs forces, pour s'agrandir dans les

Pays-Bas, au détriment de cette même Angleterre.

1604.

Jacques est dans l'intention de soutenir les Hollandois; mais il refuse de leur fournir des secours d'argent.

Le desir qu'avoit Jacques de réconcilier les Hollandois avec l'Espagne, venoit moins de l'envie de soustraire ses Sujets au péjudice que la guerre apportoit à leur commerce, que de ce qu'il sentoit qu'il n'avoit rien à craindre de cette réconciliation; à cause que l'intérêt égal pour Henri & lui, de soutenir ensemble les Hollandois contre la puissance du Roi Catholique, étoit un lien très-fort pour les engager tous les deux à se tenir long-tems unis. D'un autre côté, il lui étoit difficile de se lier

1604. avec l'Eſpagne contre la France, tant que les Hollandois auroient leurs forces entieres; parceque ceux-ci prendroient toujours le parti de la ſeconde, qui, avec leur ſecours, étoit en état de réſiſter ſur mer, aux Anglois & aux Eſpagnols réunis. Au reſte, Jacques n'entendoit, en aucune maniere, fournir de l'argent aux Hollandois.

Dépêches de Beaumont à Villeroy, du 29 d'Octobre 1604.

Jacques dit à l'Ambaſſadeur de Henri, que les ſecours dont la France & l'Angleterre étoient convenues pour les Hollandois, ne s'entendoient que du tems où l'état des affaires des deux Couronnes leur permettroient d'y fournir, ſans conſéquence pour la ſuite; & que cet article ainſi que les autres, arrêtés en dernier lieu entre les deux Puiſſances, n'étoient que proviſionnels. Je ne puis, pourſuivit-il, envoyer maintenant

1604.

de l'argent aux Hollandois, parceque je n'en ai ni le prétexte, ni le moyen, comme le Roi de France. Mon Maître, répondit l'Ambassadeur, redoute des préjudices de plus d'une sorte, en portant tout le poids, & s'exposant seul à la haine des Espagnols. Un Prince, répliqua Jacques, ne peut jamais recevoir des plaintes d'un autre sur le prêt de ses deniers ou l'envoi qu'il en fait hors de ses Etats, parcequ'il a toujours des raisons pour s'excuser (*a*). Quant à moi, je veux observer religieusement la paix sur cet article, & long-tems à l'exemple de Henri. Je sais qu'il a un desir extrême de maintenir

(*a*) Ce propos de Jacques paroît contraire à ses principes de conscience, à ce qu'il a dit il n'y a qu'un moment, & à ce qu'il va dire : preuve convaincante de la foiblesse ou du peu de bonne foi de ce Prince.

1604. la sienne. Il l'a faite le premier, & à son avantage ; & l'Angleterre n'y a été invitée, que quand elle étoit sur le point de se conclure. Je veux cependant entretenir toujours une parfaite intelligence avec la France, pour ce qui concerne le soutien des Hollandois, conformément aux articles entr'elle & moi. Je ne les inviterai à aucun accommodement avec l'Espagne, sans l'avis du Roi Très-Chrétien ; qui cependant, sans le mien ni celui d'autres, prête volontiers l'oreille aux propositions que lui fait Rome, d'une alliance de sang avec cette Couronne.

Clément VIII espéroit récueillir un jour des fruits abondans, de son zele pour le repos de la Chrétienté : vertu qui le portoit non-seulement à écarter toutes les discordes, mais à unir d'une maniere indissoluble, les Etats

1604.

& les cœurs des Rois de France & d'Espagne, par l'alliance qu'il ménageoit entr'eux. Mais le desir de cette alliance paroissoit s'affoiblir dans Henri, à mesure que diminuoient dans lui, les soupçons de trahisons domestiques. La conduite extrêmement circonspecte du Pape sur cet objet, en rendoit la négociation très-lente : elle étoit même alors entierement interrompue. Il s'agissoit d'une ligue entre le Pontife, les Vénitiens & le Grand-Duc, dans laquelle Henri seroit entré volontiers, si le Duc de Savoye eût voulu être de la partie. Mais avant que de sonder les intentions de ce Prince, il croyoit devoir attendre les couches de la Reine d'Espagne (a); parceque tant que le Roi Ca-

(a) Qui n'avoit eu encore que des filles.

1604. tholique n'auroit que des filles, Henri ne renonçoit pas à l'espérance de procurer avec le tems la Couronne d'Espagne au Dauphin, par son mariage avec l'aînée. Il envoya donc ordre à Béthune, de prendre le chemin de Turin, au retour de son ambassade de Rome, conformément à l'invitation que l'Ambassadeur du Duc auprès du Saint Siege lui avoit faite, d'aller s'aboucher avec ce Prince. Mais, lui marquoit-il, comme la proposition ne vous en a été portée qu'en termes généraux, contentez-vous de donner au Duc, toutes les assurances de mon amitié, & de lui faire toutes les ouverttures que vous jugerez convenapour l'engager à dire plus franchement ce qu'il pense. Du reste, ne m'engagez ni par promesses ni de quelqu'autre façon que ce soit, à céder pré-

Dépêches du Roi à Béthunes, du 22 de Fév. 1604.

ſentement aucune partie des Pays, dont je ſuis en poſſeſſion. Ayez ſoin ſeulement de m'inſtruire de tout avec exactitude, afin que je vous faſſe ſavoir au juſte mes intentions.

1604.

Henri IV envoie la Varenne à Turin, pour ſonder les diſpoſitions actuelles du Duc de Savoye. Nouvelle ſollicitude de Clément VIII, pour le mariage du Dauphin avec l'Infante.

Béthune tardant de partir de Rome plus qu'il n'avoit compté, le Roi envoya à Turin la Varenne, ſous d'autres prétextes que l'objet dont il s'agiſſoit. Ce Monarque étoit preſſé de recouvrer l'amitié du Duc, pourvu qu'il

1604. ne lui en coûtât rien : non qu'il méditât alors des projets de guerre & qu'il voulût l'avoir pour allié, mais dans le dessein de le distraire de toute pensée de troubler les plaisirs dont la durée de la paix lui procuroit l'agréable jouissance. Dans une foule d'occasions, l'attention du Duc à profiter des circonstances, sa sagacité à imaginer des moyens, son activité & sa hardiesse à les exécuter, l'avoient fait regarder comme le voisin le plus dangereux qu'eût la France. Il y entretenoit toujours des intelligences secretes, qui tendoient à la forcer d'en venir à l'égard de l'Espagne à une rupture, de laquelle il faisoit espérer à la derniere, des avantages signalés.

Ce Prince trouva la lettre que la Varenne lui présenta de la

part de Henri, conçue en termes fort aigres (*a*). Il s'en tint si offensé, qu'il fut sur le point de la renvoyer à ce Monarque, sans y répondre. Naturellement soupçonneux, fécond en artifices, & jugeant des autres par lui-même, il pensa que la Varenne, sous prétexte d'attendre à Turin son fils, s'y arrêtoit pour mieux étudier ses démarches & ses desseins les plus secrets (*b*). Ce Seigneur, en prenant congé du Duc, lui promit qu'à son arrivée à la Cour de France, il feroit ensorte que le Roi son Maître le renvoyât vers S. A. ou qu'il dépêchât quelqu'autre, pour lui apprendre s'il acceptoit ou non ses offres.

(*a*) On voit que Henri IV ne rabbattoit rien de sa façon de traiter à l'égard du Duc, malgré son envie de l'avoir pour ami.

(*b*) Il ne se trompoit point.

1604. Du Fresnes-Canaye (a) étoit persuadé qu'au moindre doute qu'auroient les Espagnols, que le Duc songeoit à se déclarer pour la France, ils lui feroient des offres sans nombre; que ce Prince s'y laisseroit aisément prendre, si elles étoient de son goût; & qu'il s'attacheroit à eux, d'une maniere plus étroite que jamais. Il conseilloit en conséquence toujours à Henri de chercher à le satisfaire, plutôt qu'à l'aigrir, de peur de le désespérer & le précipiter dans desdesseins téméraires. Il vouloit qu'on renouât la proposition entre la France & la Savoye, pour la tenue réciproque d'un Résident; afin d'entretenir la bonne intelligence, & de donner aux Espagnols des défiances éternelles, au sujet des intentions

(a) Ambassadeur de France à Venise.

1604.

d'Emanuel. Le Grand Duc avoit fait donner avis à du Fresnes-Canaye, que le crédit de ce Prince à la Cour d'Espagne, étoit plus grand, que celui qu'il y avoit jamais eu, même au tems de Philippe II, & que ses Conseils y étoient regardés comme des Oracles : qu'on avoit intercepté une de ses lettres adressée à un Grand d'Espagne, par laquelle il vouloit obtenir du Conseil, qu'il lui fût permis d'envoyer un Ambassadeur en Angleterre proposer une de ses filles pour le Prince de Galles, avec offre d'une dot de huit cens mille écus d'or ; afin de détourner Jacques de la pensée d'une autre alliance. Comme je ne serai peut être pas le seul à la rechercher, marque Emanuel dans cette lettre, je supplie le Roi Catholique de s'en rendre

1604. garant ; parceque, quel que soit le succès de cette négociation, l'Espagne en tirera avantage, en ce que cela servira à consolider la durée de la paix, & à empêcher que l'Angleterre ne s'allie à un Prince ami de la France.

Le Comte Martinengo (a) se flattoit de pouvoir entretenir la bonne disposition du Duc à l'égard de cette Couronne, sans mettre Henri dans la nécessité de lui faire certaines démonstrations, capables de donner de l'ombrage aux Espagnols, & qui n'avoient servi par le passé, qu'à l'attacher davantage à leur parti. Les ombrages que son voyage en France leur avoit donné, l'avoient obligé d'envoyer

(a) Ambassadeur du Duc à Venise, & ami de la France. Voyez cidevant.

ſes fils chez eux, pour cautions de ſa fidélité, & empêché le Pere de ſe rendre à Lyon, pour ſaluer Sa Majeſté Très-Chrétienne.

1604

La Varenne n'ayant propoſé de ſa part à Henri, que ce que le Duc lui faiſoit offrir depuis deux ans par le Comte Martinengo, ce Monarque crut devoir s'en contenter, juſqu'à ce que de nouvelles circonſtances forçaſſent ce Prince à changer de ton, ou l'invitaſſent lui à ſatisfaire ſes demandes. Il n'étoit pas poſſible pour le préſent de perſuader au Duc qu'il pouvoit compter ſur la faveur du Roi, s'il n'en obtenoit cette portion de la Breſſe qu'il eſpéroit d'en arracher à force d'importunités, & au moyen des événemens, qu'il croyoit devoir tous concourir à ſes vûes. De ce nombre étoient l'embarras où ſe trouvoient alors les Griſons & la diſpoſition

1604. des Vénitiens à souffrir le Fort de Fuentes. Il faut cette fois, disoit-il, que la France m'accorde ce que je demande. Les Grisons à l'avenir ne pourront plus lui ouvrir les passages pour l'Italie; parcequ'ils ne doutent point, qu'au premier bruit qu'en auroit le Gouverneur de Milan, il ne s'emparât de leur pays. Si je ne me déclare donc pour le Roi Très-Chrétien, il est impossible aux Vénitiens & aux autres Princes d'Italie, de recevoir des secours de la France.

Comme il ne paroissoit pas qu'on pût jamais traiter avec le Duc de Savoye sans rompre avec l'Espagne, Martinengo tâchoit de persuader à du Fresnes-Canaye comme indubitable, que, si Henri ne traitoit point lorsqu'il pouvoit le faire avec avantage, il se verroit bientôt attaqué de toutes parts, au

milieu de la paix la plus profonde. Il imaginoit que le Connétable de Castille négocioit contre la France, une ligue secrete entre l'Angleterre, l'Espagne & le Duc de Savoye, dont le mariage du Prince de Galles avec une fille d'Emanuel devoit être le lien : qu'il souleveroit aisément les Huguenots de la France : que le feu de la guerre civile s'allumeroit dans la Suisse, où le Roi ne pourroit à l'avenir faire des levées : qu'il ne pourroit pas non-plus en faire dans l'Allemagne, à cause du peu de satisfaction, que les Protestans avoient reçu de lui pour leurs services passés : que les Vénitiens & le Grand-Duc ne lui seroient d'aucune utilité, parce-qu'ils se verroient forcés de vivre avec l'Espagne, en meilleure intelligence qu'ils n'avoient fait

1604. jusqu'alors, de peur que l'orage ne fondît sur eux.

Cependant les sollicitations les plus pressantes de la part du Roi de France & des Vénitiens, ne furent point capables de détourner le Pape, de sa résolution de ne point se mêler des affaires de la Valteline. Le Pontife s'abstint avec la même fermeté, de toute démarche auprès du Comte de Fuentes, tendant à le dissuader de la construction de son Fort, si préjudiciable au salut de l'Italie. Ce Seigneur avoit été plus utile à la Couronne d'Espagne sans le secours des armes, que le Duc d'Albe & d'autres Généraux ne l'avoient servie, en les mettant en œuvre. Tout ce dont ceux-ci s'emparoient durant la guerre, ils le restituoient par les Traités. Fuentes au contraire

traire s'étoit adroitement rendu maître de Piombino, Final, Castione, de la plus grande partie de la Lunigiane, de la Protectorie des Etats de Modene & de la Mirandole ; sans que personne eût ouvert la bouche pour redemander rien de tout cela. Par ces coups, il avoit pris un si grand avantage sur les Etats de Toscane, de Luque, de Mantoue, de Parme ; il en avoit pris un si grand sur la République de Venise par son Fort dans la Valteline, que la condition de la Couronne d'Espagne ne pouvoit presque devenir meilleure dans l'Italie. Favorisé par la paresse dans laquelle la douceur du repos plongeoit les Italiens, habile à corrompre par l'argent, les Seigneurs ou Partisans de la France, & à tenir en bride les Alliés de ce Royaume, il fût venu à bout de le

1604.

bouleverser, sans l'obstacle qu'il rencontra dans les Hollandois.

Clément VIII s'étoit montré inflexible aux vives instances que lui faisoient les Vénitiens de se déclarer, par la crainte de perdre le crédit qu'il avoit auprès des Couronnes de France & d'Espagne, & par le desir de leur faire plus aisément goûter le mariage du Dauphin avec l'Infante. Il dit à Béthune, que c'étoit l'unique remede pour guérir leurs anciens ressentimens, & un puissant moyen pour le Dauphin ou ses successeurs, de parvenir un jour à la Monarchie universelle. Béthune soûriant à ces derniers mots, remercia le Pape, du bonheur extrême que Sa Sainteté auguroit au Roi & à sa postérité. Mon Maître, poursuivit-il, ne fermera jamais l'oreille aux propositions qui lui seront faites,

Dépêches de Béthune au Roi, du 30 de Juin 1604.

1604.

pour établir une concorde durable entre les deux Couronnes. Il écoutera favorablement tout ce que Sa Sainteté proposera sur cet article ; mais il n'abandonnera jamais le solide, pour des espérances chimériques. Si donc les Espagnols croient l'éblouir par l'offre du mariage du Dauphin avec l'Infante, au point de leur laisser prendre avantage sur lui, ils se trompent fort. L'honneur de sa Couronne est la maxime invariable qui regle toutes ses autres affections.



1604. *Conjuration contre les jours de Henri IV, de la part de la Marquiſe de Verneuil, la ſeconde de ſes Maîtreſſes. Les principaux Artiſans étoient le Comte d'Entragues, pere de la Belle, & le Comte d'Auvergne ſon frere uterin.*

La découverte que fit Henri dans ce tems-là, de nouvelles trames de la part du Comte d'Auvergne, furent pour ſon ame un nouveau ſujet d'inquiétudes. Il en regardoit, à ſon ordinaire, les Eſpagnols comme les premiers moteurs; mais, à dire vrai, il devoit les attribuer en bonne partie à la légéreté de ſes Sujets & à ſes intempéran-

1604.

ces. Quoi qu'il eut déja la tête couverte de cheveux gris, il se livroit avec excès à l'impudicité. Son amour aveugle pour la Marquise de Verneuil lui avoit fait accorder à cette Dame, une promesse de mariage par écrit : ce qui la rendit si orgueilleuse, qu'elle ne parloit de Marie de Médicis, qu'avec mépris, quand le Roi eût épousé cette Princesse. Une si indigne rivalité rendit la Reine si furieuse, qu'elle méditoit sans cesse dans son cœur, une horrible vengeance. Elle y étoit excitée par le sang & le climat d'où elle tiroit son origine : source dans les Italiens en général d'une jalousie incurable & d'un point d'honneur, folies chez les autres Nations & auxquels eux sacrifient leurs propres jours. Marie ayant eu connoissance de la promesse de mariage, & redoutant avec

1604. raiſon les périls qui pouvoient en réſulter pour elle, ne ceſſa de preſſer le Roi de la retirer, & n'eut de repos, que quand elle ſut qu'il l'avoit arrachée des mains de la Belle, moyennant vingt mille écus & le Brevet de Maréchal de France pour ſon pere.

La Marquiſe, qui, pour avoir rendu l'écrit, ne ſe croyoit pas davantage en ſûreté contre la colere de la Reine, même dans les bras du Roi, ſongea à ſe procurer un azile. Elle feignit de vouloir ſe retirer en Angleterre, avec la permiſſion de ce Prince. Mais elle convint avec Taſſis, Ambaſſadeur du Roi Catholique à Paris, qu'elle paſſeroit en Eſpagne avec ſes fils, & les y éleveroit comme légitimes héritiers de la Couronne de France. Le Comte d'Auvergne étoit le principal artiſan de ces

complots. Appellé à la Cour, il refusa d'y venir, sous divers prétextes. Il se contenta de tout avouer au Roi, de loin. Ce Monarque lui accorda une abolition entiere, & s'en servoit d'espion auprès des Espagnols & du Duc de Savoye.

Je vais raconter avec exactitude toute la suite de cette nouvelle Conjuration, en rapportant d'abord ce que des personnes bien informées m'en ont appris de bouche & par écrit, ensuite ce que j'en ai trouvé dans les Dépêches & dans le Procès.

Henri fut bientôt consolé de la perte de la belle Gabrielle d'Etrées, enlevée à la fleur de son âge, & qui, selon le bruit public, avoit fini de mort violente. A peine avoit-elle fermé l'œil, qu'il devint amoureux d'Henriette de Balzac, fille du Comte

1604. d'Entragues, premier Gentilhomme de sa Chambre. Celle-ci étoit née de Marie d'Houchet, que d'Entragues épousa après la mort de Charles IX ; son amant, dont elle avoit eu Charles de Valois, Comte d'Auvergne, dit depuis le Duc d'Angoulême. Henriette étoit une des femmes les plus charmantes de son tems : on ne vit jamais de plus beaux yeux, ni plus animés. Ses attraits, qui, joints à un esprit plein de vivacité, charmoient tous les cœurs, ne tarderent pas de captiver celui du Roi. La difficulté de lui parler sans témoin, ne servit qu'à accroître les desirs du Monarque. Trouvant le pere, ferme à ne vouloir point souffrir que sa fille fût déshonorée, il lui promit de l'épouser s'il en avoit un garçon ; de reconnoître ce fils héritier de la Couronne, &

de faire, pour cet effet, déclarer nul sans délai son mariage avec Marguerite de Valois (a). D'Entragues craignant que ce ne fût une simple amorce, répondit au Roi, que sa fille n'étoit ni d'une naissance assez haute pour aspirer à la dignité de Reine de France, ni si basse, pour devenir sa concubine. Ne la croyant pas en sûreté à Paris, contre les ruses amoureuses du Prince, il la mena à son Château de Marcoussy, endroit assez fort, à huit lieues de cette Capitale.

Son absence redoubla les feux du Roi; il mit toute sa sagacité en usage pour les satisfaire; & vint enfin à bout de gagner la fille par le moyen de la mere & de ses autres parens, qui

(a) Sœur de Henri III.

1604. cherchoient à agrandir leurs fortunes. Ils crurent leur réputation à couvert par une nouvelle promesse de mariage, que ce Prince remit lui-même à la Belle, pour remplacer la premiere, que Sully avoit déchirée. Mais le pere, toujours persuadé que c'étoit une ruse ordinaire aux amans, & que le Roi ne songeoit à rien moins qu'à tenir sa parole, retint sa fille dans son Château. Enfin un jour Henri l'ayant fait appeller à la Cour, sous prétexte d'avoir besoin de son service, vola à Marcoussy durant la nuit, fut introduit secretement dans le lit de la Belle par la mere, & l'amena en triomphe à Fontainebleau.

Il s'en falut peu que ce qui sembloit devoir lui procurer une source de plaisirs, ne devînt un germe de complots, qui se terminassent

1604.

à lui ravir la Couronne & la vie. D'Entragues vivement sensible à l'injure faite à son honneur, se disposoit à la venger cruellement, si le Roi ne tenoit point parole à sa fille. Elle fut bientôt grosse, par conséquent plus orgueilleuse, & prit un ascendant si impérieux sur son amant, que non contente de le fatiguer par ses importunités, elle le chassa une nuit de son lit & de sa chambre. Si bien qu'on entendit ce Prince dire, presqu'en pleurant, si elle me maltraite n'étant encore que ma Maîtresse; elle me battroit sûrement, si je la faisois Reine. Il répudia donc Marguerite de Valois sans tarder, pour épouser Marie de Médicis.

Henriette protesta contre ce mariage, à Rome & à Florence. Elle se fondoit sur la promesse

1604 par écrit qu'elle avoit du Roi, & dont elle envoya copie avec les preuves de sa noblesse. Elle faisoit voir clairement par les actes des Archives de S. Jean de Brioude en Auvergne, où les Chanoines font preuve comme ceux de S. Jean de Lyon, que, sous la seconde race des Rois de France, neuf de ses ancêtres, ayant le titre de Chevaliers, avoient été d'insignes bienfaiteurs de ce Chapitre. Son ame orgueilleuse ressentit une douleur si amere quand elle apprit la conclusion du mariage du Roi, qu'elle accoucha avant terme, d'un fils qui ne vécut que quatre jours (*a*). Elle refusa d'accompagner le Monarque à Lyon, malgré les vives remontrances que lui firent ses amis,

(*a*) Il fut enterré à Fontainebleau.

qu'elle le rameneroit de moitié, si elle vouloit adoucir par ses caresses, son esprit aigri. Rien ne put l'y faire résoudre, ni la détourner de former, dans cette Ville, une nouvelle opposition au mariage de son amant. Henri, qui l'aimoit éperdument & qui avoit d'autres raisons encore, n'en fit que rire.

1604.

A peine fut-il de retour à Paris, que le desir de la revoir se ralluma dans son cœur. Les refus de la Belle ne servoient qu'à lui faire souffrir avec d'autant plus d'impatience le retard de ses embrassemens. Il sentit sur-tout sa flamme croître plus que jamais, quand il sut que le Duc de Guise parloit tout de bon de l'épouser. Les parens, persuadés que le Roi ne permettroit jamais ce mariage, exhorterent Henriette à recevoir les visites du Monarque, & à se l'attacher entierement par ses

1604. caresses. Ils lui faisoient espérer que, par ce moyen, elle lui donneroit plutôt des héritiers que la Reine; & qu'il ne seroit point ensuite difficile de l'engager à renvoyer cette Princesse à Florence. Mais elles accoucherent toutes les deux d'un fils, la même année, à six semaines l'une de l'autre; & Henriette perdit toute espérance. Cependant après le supplice de Biron & l'élargissement du Comte d'Auvergne, elle & ses parens prirent la résolution de mettre la Couronne sur la tête de M. de Metz, ce second fils dont elle avoit accouché.

Le Comte d'Auvergne, artisan éternel de discordes, & qui vouloit ou venger sa prison ou mettre son neveu (a) sur le Trô-

(a) Le Comte d'Auvergne, comme on a vu, étoit frere utérin de la Marquise de Verneuil, par conséquent M. de Metz étoit son neveu.

ne ou s'élever à la faveur des troubles, engagea le Comte d'Entragues à former quelqu'intelligence avec les Ministres d'Espagne. Il s'en ménagea lui-même en Angleterre, par la voie du Duc de Lenox son beau-frere, oncle paternel du Roi Jacques. Plusieurs Grands de la France entrerent dans ce complot. De ce nombre furent le Connétable de Montmorenci, les Maréchaux de Bouillon & de Montigny, les Ducs d'Epernon & de Bellegarde, le Comte de Clere beau-frere du pere de la Marquise de Verneuil, le Comte d'Humieres son proche parent, & d'autres encore. Le complot fut ourdi avec toute l'adresse & le secret possibles; mais le bonheur de Henri le sauva, cette fois encore, des pieges qui lui étoient tendus.

Malade à Fontainebleau d'u-

1604. ne rétention d'urine & craignant de mourir, il fit appeller le Comte d'Auvergne, qu'il chargea de demander à Taſſis Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne auprès de ſa Perſonne, une retraite à Cambray pour la Marquiſe & ſon fils; parcequ'il appréhendoit que la Reine ne leur fît un mauvais parti. Le Comte, après avoir exigé du Roi pour ſa ſûreté un ordre ſigné de ſa main, qui lui fut remis ſans délai, ſe rendit à Paris où ſe trouvoit Taſſis. Il eut parole de celui-ci pour l'aſile qu'il demandoit, & de retour à Fontainebleau, il trouva Henri hors de danger par l'effet d'un remede que lui avoit donné un de ſes Valets-de-Chambre & au moyen duquel il avoit uriné. Sur le rapport que le Comte lui fit de ce dont il étoit convenu avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Monarque le renvoya à Pa-

ris avec un ſecond ordre ſigné de ſa main, pour le remercier de ſa part. Le Comte, que Sully appelloit le *Superfin*, inſinua adroitement à Henri, que, s'il vouloit lui laiſſer ces deux ordres, il feindroit d'entrer en négociation avec les Eſpagnols, dont il découvriroit tous les deſſeins, qu'il feroit ſavoir à Sa Majeſté avec exactitude. Henri conſentit légerement à ſa demande. Le Comte fit auſſi-tôt uſage des deux écrits pour ourdir ſa conſpiration. Conjointement avec le pere de la Marquiſe, il employa Dom-Balthazar de Zuniga pour traiter avec l'Eſpagne, & Morgant pour traiter avec l'Angleterre. Dans le même tems, pluſieurs Grands de la France s'enrolloient dans le parti. Le ſupplice de Biron & l'empriſonnement de Sanſy, deux hommes

1604. auxquels Henri étoit principalement redevable de la Couronne, avoient aliéné de lui le cœur de quantité de Seigneurs. Cela donnoit lieu au Comte d'Auvergne d'espérer, si l'intrigue réussissoit, de faire révolter la Guienne, le Languedoc, le Poitou, la Picardie. Il se promettoit tout de la part des Auvergnats, & il ne doutoit point que le Comte de Soissons ne se déclarât dès qu'il croiroit pouvoir le faire en sûreté.

On contrefit parfaitement, dans trois copies, la promesse de mariage que le Roi avoit faite à la Marquise. La véritable fut enterrée à Marcoussy, au pied d'un arbre, dans un petit coffre de fer. Des trois exemplaires qui en avoient été tirés, l'un fut envoyé en Espagne comme copie, l'autre en Angleterre comme original : le

Comte d'Auvergne garda le troisieme, qu'il remit au Roi, quelque tems après.

1604.

En Angleterre, les principaux conducteurs du complot étoient le Duc de Lenox & l'Amiral (a).. Jacques refusa d'y entrer ouvertement; mais il fit espérer aux Mécontens, qu'il les favoriseroit en secret. Henri n'en eut pas le moindre vent. La parenté de d'Entragues avec plusieurs Grands d'Angleterre, qui venoient de tems en tems le voir, empêcha le Monarque de former le plus léger soupçon sur ce qui se tramoit. La Marquise, sous prétexte d'entretenir l'usage de la langue Espagnol qu'elle possédoit parfaitement, fréquentoit indifféremment tous les Espagnols qui se

(a) Le Comte d'Edmont.

1604. trouvoient à Paris, ſans que le Roi & ſes Miniſtres en euſſent aucun ombrage. La querelle qui lui fut faite, au ſujet d'une lettre que le Prince de Joinville, depuis Duc de Chevreuſe, lui imputoit, hâta la concluſion de ces menées. Elle ſortit bruſquement du Louvre pour ſe retirer à l'Hôtel de Soiſſons; le Comte de Montbaſon épouſant ſa querelle ſoutint que la lettre étoit fauſſe; & offrit de maintenir ce qu'il diſoit, les armes à la main, contre le Prince de Joinville. L'impoſture ayant été en effet reconnue, ce Prince fut exilé de la Cour & du Royaume, & s'en alla combattre contre les Turcs en Hongrie.

Cependant la Marquiſe ſe regarda comme ſi outragée par le refus que le Roi avoit fait de l'épouſer, qu'elle ne voulut pas le voir davantage, & ſe retira

à sa terre de Verneuil, sous 1604.
apparence de dévotion. Henri, qui, à l'âge de cinquante-trois ans, sembloit extravaguer d'amour, fit tous les efforts imaginables pour posséder de nouveau sa dédaigneuse amante ; mais ils furent inutiles.

Les Mécontens saisirent ce moment favorable, pour exécuter leur complot. Le Connétable passa dans son gouvernement de Languedoc, sous prétexte de tenir les Etats. Le Duc de Bouillon se tenoit à Sedan ; d'autant mieux qu'il savoit que le Roi ne regardoit gueres d'un bon œil ceux qui l'avoient aidé le plus à monter sur le Trône, à cause qu'il n'avoit pas le moyen de reconnoître un si grand service, d'une maniere proportionnée. Bouillon se voyoit d'ailleurs l'objet de la haine du Duc de Sully, qui ne laissoit

1604. échapper aucune occasion de lui nuire. d'Epernon étoit à Metz, où il feignoit d'être malade. Le Comte d'Auvergne, sous apparence de quelque mauvais traitement reçu du Comte de Soissons, dit au Roi qu'il vouloit se battre avec ce Prince. Le Monarque, qui desiroit de se défaire de l'un ou de l'autre, parcequ'il les appréhendoit également, promit protection au premier. Mais elle ne fut pas nécessaire, parceque l'autre refusa le défi. Celui-ci fut relegué en Auvergne, où il travailloit à force à tramer quelque révolte, pour favoriser le coup, que le pere de la Marquise méditoit.

Le but des Conjurés étoit de mettre sur le Trône le fils que la Belle avoit eu du Roi, & de le mener à Rheims pour le faire sacrer. Le Marquis de Spi-

1604.

nola s'y feroit rendu avec fon armée, après que le Duc de Bouillon fe feroit affuré de cette ville. En attendant, on eût levé fourdement dans la Guienne, le Languedoc, le Poitou, des Troupes auxquelles le Comte de Soiffons eût joint celles d'Auvergne. Il fe fût mis à la tête de toutes, pour faire foulever le refte du Royaume.

Le pere de la Marquife s'étoit chargé de l'attentat fur la perfonne du Roi. Pour l'exécuter plus aifément & fans mettre fes jours dans le rifque, il choifit le tems où ce Monarque étoit à la Chaffe aux environs de Fontainebleau, pour envoyer la Comteffe fa femme à la Cour, en tirer leur feconde fille, depuis, Maréchale de Baffompierre. Elle étoit fille d'honneur de la Reine, avoit captivé le cœur du Roi par fa rare beauté

1604. & l'extrême vivacité de son esprit, & gagné la faveur de sa Souveraine, par la confidence de la passion de ce Monarque pour elle, dont elles firent usage de concert dans diverses occasions. Le Pere en étoit instruit; & sachant que le Monarque, incapable de se contenir, voudroit absolument l'aller voir, il songea à profiter de l'occasion pour le prendre sur le fait, l'assassiner, & avoir pour excuse la nécessité forcée où il s'étoit réduit par la considération de son honneur.

Henri pénétré de regret du départ inattendu de sa nouvelle beauté, lui fit remettre le soir même une lettre par un Seigneur de la Cour, qui, sous prétexte de rendre visite au Pere, se rendit à sa maison de Males-Herbes, à trois lieues de Fontaibleau. Le lendemain, il lui envoya trois Messagers,

1604.

Meſſagers, à différentes heures, en habits de Payſans, au dernier deſquels elle dit. Je rends graces au Roi, de l'honneur qu'il me fait : je ſuis obſervée de trop près, pour entretenir commerce de lettres avec lui : je le prie de ne plus m'envoyer des gens déguiſés, parceque ſi mon pere s'en apperçevoit, il me feroit un mauvais parti. Mais Henri pourſuivit ſes ſollicitations amoureuſes, & lui donna un rendez-vous au coin d'un pré. C'étoit fait de lui, ſi elle l'eût accepté. Elle le refuſa, ſoit parceque, le même jour, ſon pere lui avoit déclaré ſon déteſtable projet, en lui montrant l'endroit où la promeſſe de mariage faite à ſa ſœur étoit cachée ; ſoit parcequ'elle redoutoit les ſuites pour ſa Maiſon ; ſoit enfin parcequ'elle affectionnoit le Roi, & que, par un ſentiment équita-

1604. ble, elle lui rendoit amour pour amour. Quelque tems après, tandis que le Pere se trouvoit ailleurs, ce Monarque se mêla parmi la suite du Maréchal de Bassompierre, & se contenta de la voir à travers les vitres du salon du rez-de-chaussée ; mais il ne laissoit passer aucun jour sans lui écrire & lui envoyer des vers amoureux des meilleurs Poëtes de la Cour. Voyant néanmoins l'impossibilité de lui parler, il eut plus d'envie que jamais de revoir la Marquise. Il se rendit plusieurs fois de Fontaibleau à Verneuil, incognito; mais il ne s'y arrêta gueres, parcequ'il la trouva toujours obstinée à se refuser à ses desirs. Le Pere, ayant avec lui environ quinze personnes de sa famille, épia plusieurs fois le moment de le tuer sur la route. Le bonheur de Henri le sauva toujours.

1604.

La résistance invincible de la Marquise & de sa sœur, & les avis qui venoient au Roi de plusieurs endroits, qu'il se tramoit quelque révolte en Auvergne, lui firent soupçonner qu'on cherchoit à troubler son repos. Il envoya ordre à Charles de Valois (*), de se rendre auprès de sa Personne. Ce Prince refusa d'abord d'obéir ; pressé de le faire, il répondit qu'il n'y trouvoit pas de sûreté ; mais cette sûreté lui ayant été promise, il demanda une abolition en forme, qui lui fut aussi-tôt envoyée. A peine l'eut-il, qu'il offrit de nouveau de traiter avec les Espagnols. Le Roi paroissoit y consentir, lorsqu'ayant sû que le bruit de la promesse de mariage faite à la Marquise, se répandoit en Espagne & en Angleterre, il la demanda au Pere. Sur le refus

(*) Le Comte d'Auvergne.

1604. que celui-ci fit de la rendre, on lui offrit un bâton de Maréchal, avec une grosse somme pour sa fille ; mais il rejetta constamment l'un & l'autre. Il se relâcha depuis, & livra une copie de la promesse de mariage, que plusieurs grands Seigneurs de ses parens attesterent par serment être l'original ; mais selon le bruit public, il avoit passé en Angleterre.

Quelque secretes que fussent les Cabales du Comte d'Auvergne dans la Province de son nom, le Roi en fut instruit, & donna ordre à Contentent de l'arrêter. Celui-ci l'ayant attiré en rase campagne, à l'occasion de la revue des Gendarmes du Duc de Vendôme, se saisit de sa personne, & le conduisit à la Bastille. Le Pere de la Marquise fut resserré dans la Tour de Montgommeri, & on donna des gar-

des à la fille, dans sa maison, rue S. Antoine.

1604.

Le Comte d'Auvergne embarassa fort les Commissaires du Parlement. Il dit qu'il n'avoit rien fait que par ordre du Roi; donna pour preuve les Ecrits qu'il tenoit de la main de ce Monarque; & ajouta qu'il n'avoit accepté l'abolition, que pour surabondance de sûreté.

La Reine, charmée de tout cela, faisoit solliciter les Juges pour la perte de la Marquise, & ne cessoit d'importuner le Roi pour cet objet, de même que pour la révocation du pardon accordé au Comte d'Auvergne; d'autant mieux qu'il sembloit devoir être regardé comme nul, en ce que ce Prince n'avoit point satisfait à la condition qui portoit qu'il retourneroit à la Cour. Mais Henri avoit une répugnance horrible à faire

1604. répandre les dernieres gouttes du ſang des Valois, par le ſupplice du Comte, qui d'ailleurs l'avoit utilement ſervi; & il craignoit, outre cela, qu'un exemple de rigueur dans ſa Perſonne, ne fût un jour funeſte à ſes enfans naturels. Enfin, quand même il eût révoqué le pardon, les Ordres par écrit qu'il avoit donnés au Comte, reſtoient toujours; & il ne pouvoit y oppoſer autre choſe, ſinon que Valois avoit agi d'une maniere tout-à-fait contraire à ſes promeſſes : ce que celui-ci venant à nier, les Juges ſe trouvoient dans l'impoſſibilité de décider. La Marquiſe l'avoit à la vérité chargé; mais il fourniſſoit des moyens de récuſation, & rejettoit tout ſur elle, perſuadé que le Roi ne ſe réſoudroit jamais à la faire mourir.

Le Pere de la Belle ſe défen-

1604.

dit d'abord avec beaucoup d'intelligence. Il dit que le Roi, après avoir séduit sa fille aînée par une promesse de mariage, à laquelle il n'avoit eu depuis nul égard, avoit voulu corrompre les cadettes; qu'afin de faire échouer le dessein de ce Monarque, il les avoit retirées de la Cour; & que Henri plein de rage, avoit tenté de perdre leur Pere par l'imputation de faux crimes, pour en devenir libre possesseur par sa mort. Il offroit de tout prouver par les lettres mêmes du Roi. Il ajoutoit que, s'il s'étoit tramé quelque chose, il en étoit seul coupable, & que la Marquise sa fille & le Comte d'Auvergne en étoient innocens. L'offre que faisoit d'Entragues de prouver par les lettres du Roi, que ce Prince avoit voulu corrompre ses filles cadettes, l'obligea de faire demander à la seconde,

1604. toutes celles qu'elle avoit reçues de ce même Prince. Elle les remit en partie ſeulement, & garda les plus eſſentielles, celle ſur-tout qui renfermoit la promeſſe du Gouvernement de Normandie ou de Provence, pour un des deux Seigneurs que Henri lui propoſoit en mariage, à condition qu'elle ſeroit ſa Maîtreſſe.

Cependant les Parens & les amis ſe donnoient tous les mouvemens poſſibles, pour l'élargiſſement des priſonniers. Le Duc de Lenox vint le ſolliciter de la part du Roi Jacques, avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. L'Eſpagne fit jouer tous ſes reſſorts, pour tirer de la Baſtille, le Comte d'Auvergne. Elle crut y réuſſir par le moyen d'un Caporal, à la femme duquel on devoit compter vingt mille livres. On avoit préparé

pour l'exécution du projet, deux échelles de soie & deux grosses limes sourdes; mais il fut éventé par le Caporal même. 1604.

La Marquise excitoit la compassion du Roi au-de-là de ce qu'il falloit, pour le détourner d'user de rigueur à son égard. Ce Monarque déclara à la Comtesse d'Entragues, que son mari & le Comte d'Auvergne n'avoient rien à craindre. A Dieu ne plaise, dit-il, que je verse le sang (*a*) de mon bon Maître: c'étoit ainsi qu'il nommoit Charles IX. Henri ne permit ce que la Justice fit contre la Marquise, que pour humilier

(*a*) Le Comte d'Auvergne, fils de Marie d'Houchet, depuis femme du Comte d'Entragues & de Charles IX, que Henri IV appelle son bon Maître par pure générosité: car il pensa être victime des fureurs de ce Prince sanguinaire, dans le massacre de la S. Barthelemy.

1604. son orgueil & la plier à ses desirs. La premiere fois qu'il vit le Pere, depuis son élargissement, il lui demanda s'il étoit vrai, comme on le disoit, qu'il eût jamais eu la pensée de le tuer? Oui, Sire, répondit ce Seigneur; & elle ne sortira point de mon esprit, tant que Votre Majesté m'ôtera l'honneur dans la personne de mes filles, en les traitant comme ses Concubines. C'étoit de la Marquise dont il vouloit parler: car il savoit que le Roi n'avoit eu aucune privauté avec les autres. Ce Monarque lui jura qu'il ne la verroit pas davantage; & il ne lui parla plus que le matin du jour qu'il fut assassiné. Dans un long entretien qu'il eut avec elle aux Tuileries, il lui promit d'élever si fort son fils, que son Successeur ne pourroit pas le détruire: c'étoit en lui laissant tous

1604.

les biens qu'il possédoit, avant que de réunir la Couronne de France à celle de Navarre. Il avoit promis long-tems auparavant à la Comtesse d'Entragues, de remettre le Comte d'Auvergne en liberté, & de lui donner le Commandement de la Cavalerie dans sa principale armée. Il vouloit, le jour même de cette promesse, aller prendre cette Dame chez elle, pour se transporter à la Bastille, & en tirer le Comte.

Tel est le récit, que la Maréchale de Bassompierre (*a*) faisoit de cette Conjuration, dans laquelle elle joue un des principaux rôles. Je vais maintenant rapporter ce que m'en ont appris les Dépêches originales & la Procédure.

(*a*) La seconde des filles du Comte d'Entragues. Voyez ci-devant.

1604.

Dépêches du Roi à Béthune, du 5 de Juillet 1604.

Henri se plaignit amérement au Pape, par la voie de son Ambassadeur auprès de ce Pontife, auquel il écrivit de sa propre main, de ce que les Espagnols se rendoient insupportables à son égard. Ils ont voulu, lui marquoit-il, séduire tout nouvellement les Comtes d'Auvergne & d'Entragues, par le moyen de Tassis leur Ambassadeur à ma Cour, qui, en partant, en a laissé la commission à Dom-Zuniga son successeur. Leur dessein étoit de se prévaloir d'un certain écrit (a) que d'Entragues m'arracha avant que je fusse marié, & que je ne lui donnai, que pour pallier la permission qu'il accordoit à sa fille, de répondre à mes desirs: comme le prouve la teneur de

(a) La promesse de mariage faite à la Marquise.

cet écrit. Taſſis s'efforça malicieuſement de le tirer des mains de d'Entragues, & d'engager la Marquiſe de Verneuil à paſſer dans les Etats de ſon Souverain avec les fils que j'ai eus d'elle; afin que les Eſpagnols puſſent contredire un jour la validité de mon mariage & la ſucceſſion à la Couronne. Que Sa Sainteté voie par-là, le fond que je dois faire ſur leur amitié. Je vis dans une inquiétude continuelle au ſujet de la conduite du Comte de Fuentes & du Duc de Savoie, artiſans infatigables de complots. On dit que le ſecond ſe diſpoſe de nouveau à ſurprendre Geneve, à l'occaſion du paſſage en Flandre de deux mille ſoldats Eſpagnols par la Suiſſe, où l'on répand l'argent à pleines mains.

Cependant les Comtes d'Au-

1604. vergne & d'Entragues ayant été arrêtés, & la Marquise de Verneuil mise sous la garde du Chevalier du Guet, Achille de Harlay premier Président, Etienne de Fleury & Philibet de Thorin Conseillers, se rendirent à la Bastille (a), pour interroger le premier. Dans cet examen, on ne put tirer de lui autre chose, sinon que la promesse de mariage faite à la Marquise de Verneuil par le Roi, avoit été remise à Gautier ancien domestique de d'Entragues, qui l'avoit enterrée au pied d'un vieux chêne de la forêt de Males-Herbes (b).

Dans le second interrogatoire (c), le Comte d'Auvergne

(a) Le 24 de Novembre.

(b) Elle en fut tirée, lorsque la Cour déclara, que, si on ne la remettoit pas au Roi, d'Entragues auroit la tête tranchée.

(c) Qui eut lieu le 15 de Décembre.

dit : Etant parti de Paris il y a cinq ou ſix mois, pour me retirer dans mon Comté d'Auvergne, je fus rappellé par Sa Majeſté, pour terminer le différend que j'avois avec le Comte de Soiſſons. Je répondis à d'Eſcures qu'Elle m'avoit envoyé, qu'une affaire fort importante concernant ſon ſervice, & dont je l'inſtruirois d'une maniere plus particuliere, me retenoit : que j'eſpérois qu'Elle agrééroit que je reſtaſſe : qu'au ſurplus, je me rendrois en diligence auprès de ſa Perſonne, ſitôt qu'Elle m'auroit accordé le pardon que je lui demandois humblement, & l'abolition néceſſaire pour ma ſûreté. D'Eſcures ayant rapporté ma réponſe au Roi, revint avec une lettre de la propre main de ce Monarque. Sa Majeſté me donnoit ſa foi qu'Elle me ſerviroit de

1604. garant ; & qu'on me remettroit des lettres d'abolition, quand Elle auroit appris de moi le détail de tout. J'avouai ingénuement tout ce que je favois. Le Roi témoigna en être extrêmement content. Il m'envoya par d'Efcures, une feconde lettre de fa main, par laquelle il promettoit d'être à l'avenir auffi bon Maître à mon égard, que je paroiffois vouloir lui demeurer fidele Sujet. Quand je l'eus pleinement fatisfait fur certains points, pour lefquels il avoit defiré un plus ample éclairciffement, il m'accorda mes lettres d'abolition.

Le Comte d'Auvergne n'avoit point fait enregiftrer ces lettres : d'où les Commiffaires concluoient qu'il n'avoit pas voulu en faire ufage. Mais il répondoit qu'il n'eût pu les faire

enregiſtrer, ſans un préjudice conſidérable pour le ſervice du Roi; parceque les circonſtances rendoient le ſilence abſolument néceſſaire. Il donna pour preuve le Brevet renfermant un ample pardon, que ce Monarque lui avoit envoyé.

Dans le troiſieme interrogatoire (*a*), le Comte d'Auvergne déclara aux Commiſſaires, qu'il s'étoit abouché pour la premiere fois avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (*b*), un ſoir à minuit, derriere le petit S. Antoine, chez une de ces femmes qui font commerce de la beauté; & que, dans une conférence de deux heures, qu'il avoit eue avec ce Miniſtre, il en avoit reçu les offres les plus amples. Je lui dis, continua-t-il, que dans la crainte

(*a*) Du 31 de Décembre.
(*b*) Taſſis.

1604. où je me trouvois que la Marquise de Verneuil ma sœur, que j'aimois comme moi-même, ne fût forcée de se sauver hors du Royaume, j'étois venu savoir de lui, si, au cas qu'elle voulût se retirer dans les Pays-Bas ou dans d'autres Etats du Roi Catholique, elle y trouveroit une pleine sûreté. Je ne connois point, répondit l'Ambassadeur, les dispositions du Roi mon Maître sur cet article; mais je suis persuadé qu'il seroit fort flatté d'accueillir dans ses Etats une si bonne & si honnête Dame. Il m'interrogea ensuite sur l'affaire du Duc de Biron : car, me dit-il, selon le bruit public, vous avez eu part au secret. Je ne sais autre chose, lui répondis-je, sinon que le Roi d'Espagne promettoit des Troupes & de l'argent. C'étoit une intrigue du Comte de Fuentes & du

Duc de Savoye, répliqua l'Ambaſſadeur : mon Maître n'en a rien ſu. Ce Monarque avoue qu'il a été autrefois l'auteur des complots contre le Roi de France. Mais quiconque à l'avenir attenteroit à la Perſonne & aux Etats de Henri mon Maître, auroit envain recours à lui : les tems ſont changés.

Le Duc de Savoye, pourſuivit le Comte d'Auvergne en répondant à ſes Juges, m'envoya offrir par Chartier, tous les ſecours qui dépendoient de lui ; mais j'en inſtruiſis auſſi-tôt le Roi. Emanuel promettoit de fournir deux cens mille écus par mois, deſtinés à entretenir dix mille Arquebuſiers & deux mille chevaux, à faire révolter la plus grande partie de la Nobleſſe, & à occuper des Places, où moi & mes adhérans avions de ſecretes intelligences.

1603. Dans la ſeconde conférence que j'eus avec Taſſis, j'appris de lui que ſon Maître méditoit l'entrepriſe d'Arras & de Béthune : ce dont je donnai avis à notre Souverain par la voie de Deſcures. Cet Ambaſſadeur me dit auſſi qu'il avoit entendu parler de certaine promeſſe faite par Sa Majeſté à la Marquiſe de Verneuil (a) ; il me demanda ce que c'étoit, & ajouta que ſon Maître ſeroit bien aiſe de le ſavoir par mon canal. Je m'en défendis, en répondant qu'il falloit en parler au Comte d'Entragues. Ce Seigneur, à qui il en demanda copie, la refuſa, & lui en rapporta ſeulement le contenu.

Il fut enſuite queſtion dans cette même conférence, mais

(a) La promeſſe de Mariage.

1604.

par forme de discours, de faire entrer une armée en France, par le Roussillon, conformément au dessein du Maréchal de Biron : ce que Tassis désapprouva, en disant que Biron étoit plus soldat que Capitaine.

Le Comte d'Auvergne répondant toujours à ses Juges, continua de cette sorte. D'intelligence avec le Roi, j'envoyai un de mes Gentilhommes nommé la Salle au Duc de Savoie, pour dire à ce Prince, que notre Monarque avoit découvert la négociation de Tassis concernant la Marquise (a) ; que je vivois en conséquence dans une perpétuelle défiance, qui m'empêchoit de retourner à la Cour ; & que je

(a) Voyez ci-devant.

—— ferois bien aife de favoir fi fon
1604. Alteffe confentiroit à me donner retraite dans fes Etats. Mais tout cela n'étoit qu'une rufe pour fonder l'inclination du Duc. Voulant connoître celle du Roi d'Efpagne, j'envoyai (de concert auffi avec le Roi) le Préfident de la Rochette à Madrid, avec une inftruction que je communiquai à ce Monarque, duquel j'obtins un Paffe-Port pour l'Envoyé.

C'étoit ainfi que le Comte d'Auvergne trompoit indifféremment tout le monde, & qu'il ne gardoit fa foi, qu'en tant qu'il y trouvoit fon compte. Le Roi s'appercevant bientôt qu'il le trahiffoit, n'avoit pas tardé à le faire tomber dans fes propres filets.

Le Pere de la Marquife, refferré dans les prifons du Palais,

déposa (a) qu'il n'avoit conféré avec Taſſis, que quand il eut vu que le Roi mettoit obſtacle à la ſortie de ſa fille du Royaume : que l'expédient de la faire emmener par la Princeſſe d'Orange, ſous prétexte de la promener, n'ayant pu réuſſir, il s'étoit vu forcé de recourir à d'autres voies. Au reſte, ajouta-t-il, je ne me ſuis abouché avec Taſſis, que trois fois en quinze ou ſeize mois. Cet Ambaſſadeur me fit les plus belles offres, entr'autres, celle d'une caution à Paris pour une penſion de dix mille écus. Mais je lui refuſai la copie de la promeſſe de mariage faite par le Roi à ma fille, malgré ſes inſtances réitérées.

D'Entragues parla plus au long dans le ſecond interro-

(a) Le 14 de Décembre.

1604. gatoire (*a*). L'amitié, dit-il, entre la Princesse d'Orange & ma fille, me porta, il y a plus de deux ans, à tâcher d'engager doucement la premiere à mener l'autre avec elle, au su du Roi, voir les Pays-Bas. Ce moyen n'ayant pas réussi, pour l'éloigner, je voulus l'emmener en Angleterre. C'étoit afin de guérir par son absence l'amour du Roi; de ménager par là les jours de ce Monarque, dont les années sont avancées; de procurer le salut de l'ame de tous les deux; & de remplir le devoir de Pere.

Voyant que le Roi ne goûtoit point un projet si salutaire, le cœur plein d'amertume, toujours desirant recueillir de l'absence

(*a*) Qui eut lieu le 17 de Décembre.

ſence de ma fille, les fruits les plus avantageux, ruminant ſans ceſſe d'autres moyens de la tirer du Royaume, propoſant même le voyage de Notre-Dame de Lorette, je formai enfin le projet de la conduire en Eſpagne. La promeſſe de mariage, que le Roi lui avoit faite, étoit en mon pouvoir. Elle me l'avoit confiée, après que je lui eus juré que je mourrois plutôt, que de la remettre à qui que ce fût, ſans ſon conſentement. Mais j'appréhendois vivement que, ſi je venois à prendre le chemin de l'Eſpagne avec cet Ecrit & qu'on le découvrît ſur moi, on ne ſoupçonnât que je voulois en faire uſage, au préjudice de la France. Je fis en conſéquence tout mon poſſible, pour engager ma fille à la rendre à Sa

1604. Majesté, sans pouvoir rien gagner sur elle.

Durant la maladie du Roi à Fointainebleau, dans le mois de Mai de l'année derniere, j'ordonnai à ma fille, d'aller trouver ce Monarque. Quand il fut guéri, elle dit un soir à la Reine, dans la chambre de cette Princesse : je me suis abstenue, Madame, de venir offrir mes services à Votre Majesté, parceque je me suis apperçue plusieurs fois qu'Elle me voyoit de mauvais œil. Si Votre Majesté se fût informée de ce qui me regardoit, Elle m'eût traitée tout autrement. Il y a long-tems que le Roi ne m'a rendu de visites. J'espere avec l'aide de Dieu, m'en garder si soigneusement à l'avenir, que Votre Majesté aura tout sujet de m'accorder ses bonnes graces. Si vous tenez exactement

parole, répondit la Reine, je vous aimerai comme ma propre ſœur. Depuis, elles ſe viſitoient avec une ſatisfaction réciproque. Mais un jour ma fille fut étonnée de voir que la Reine évitoit de la regarder. Cela lui fut ſi dur, qu'elle ne parut jamais plus en ſa préſence.

Cependant elle apprit de pluſieurs endroits, que la Reine parloit d'elle avec outrage, & diſoit que ſi le Roi mouroit, elle la feroit reſſerrer avec ſes enfans & ſes plus proches parens, dans une Tour, d'où ils ne ſortiroient, que pour être enterrés. Cette nouvelle la remplit d'une ſi grande frayeur, qu'elle attendoit ſa fin à toute heure. Pleine d'agitation, elle en parla au Roi, qui lui offrit pour ſa ſûreté, la Ville & le Château de Caën. Mais ne pouvant compter ſur une pleine

1604. diſpoſition de la part du Commandant de ſervice, elle refuſa cet endroit, où, aulieu d'un aſyle, elle n'eût peut-être trouvé qu'une dure priſon.

Nous cherchâmes donc, le Comte d'Auvergne, elle & moi, les moyens de la tirer de péril & d'inquiétude; & nous convinmes tous les trois, que l'abſence étoit la ſeule voie, pour la mettre à l'abri; puiſque ſa préſence irritoit l'amour du Roi & la haine de la Reine. Nous réſolûmes de la tirer du Royaume le plus ſecretement qu'il ſeroit poſſible. Mais en l'en arrachant malgré le Roi, nous ne lui procurions un aſyle ſur, ni dans la Flandre, ni dans l'Angleterre, ni dans l'Italie: l'Eſpagne ſeule, en devenoit un pour elle. Je me vis en conſéquence forcé par la néceſſité, de m'ouvrir à Taſſis, qui étoit

1604.

ſur le point de s'en retourner à Madrid, & qui promit de me faire réponſe, avant que le mois de Mai ſe paſſât. Mais je n'ai plus entendu parler de lui ; & je ne me ſuis ouvert ni au nouvel Ambaſſadeur, ni à d'autres.

La Marquiſe, qui étoit toujours ſous la garde du Chevalier du Guet, ayant été interrogée (*a*), dit que le Roi lui avoit écrit (*b*), le mois de Mai précédent, à ſa terre de Verneuil, où Sa Majeſté s'étoit rendue deux jours après. Ce Monarque, continua-t-elle, m'annonça que Morgan (*c*) venoit d'être arrêté, ſur ce qu'on lui avoit trouvé des

(*a*) Le 17 de Décembre.
(*b*) Par la voie de Bonneuil.
(*c*) Thomas Morgan étoit un Gentilhomme Anglois âgé de ſoixante-deux ans. Il ſervoit comme d'entre-metteur entre d'En-

1604. lettres de mon Pere. Il me pria de lui déclarer quel en étoit l'objet, dans le cas où je le saurois. Si je voyois les lettres, répondis-je, je pourrois peut-être m'en rappeller l'objet, & je le révélerois à Votre Majesté. J'ai envoyé chercher votre Pere à Paris, répliqua le Roi. Mon Pere arriva en effet le même jour; & ce Monarque étant allé le voir, vint me dire le lendemain, que sûrement il étoit entré en quelque négociation avec Morgan contre son service. Si vous êtes instruite de quelque chose, ajouta-t-il, déclarez le moi Cela m'engagera à user d'indulgence envers vous & envers lui. Je soutins fortement que j'ignorois tout. Sur quoi le Roi retourna vers mon

tragues & Tassis; & il conduisit le premier chez le second par deux fois, durant la nuit.

Pere, dans la dispositiou de le traiter avec toute sorte d'indulgence, s'il lui avouoit la vérité. Ce fut aux Thuileries, qu'il l'entretint cette fois. Il vint ensuite me revoir, & me dit que je prenois plaisir à le tromper, & qu'il n'étoit pas vraisemblable que mon Pere ayant traité pour moi, m'eût caché ce qu'il avoit fait. Je répondis librement à Sa Majesté, que je ne lui avois pas menti, lorsque je l'avois assurée que je ne savois point qu'il fût entré dans aucun complot contre son service. Sa Majesté me montra alors une lettre de mon Pere à Morgan, & ajouta. Il viendra dîner avec vous : je vous conjure de ne me rien cacher de ce que vous aurez appris de sa bouche, & soyez sûre de trouver miséricorde. Dès que Votre Majesté me l'ordonne, répli-

1604. quai-je, je lui obéirai : je me prosternerai aux pieds de mon Pere, pour le supplier de révéler tout ce qu'il sait. — Je tins parole. Mon Pere me répondit qu'il avoit fait part au Roi de ce dont il avoit eu connoissance ; qu'au reste il se rendroit à S. Germain, pour lui déclarer tout ce qu'il pourroit se rappeller encore. Ce fut en effet ce qu'il fit par un écrit signé de sa main.

Cependant les Chambres de la Tournelle & de l'Edit s'assemblerent, pour faire des Remontrances au Roi, sur les Lettres & le Brevet d'abolition qu'il avoit accordés au Comte d'Auvergne. Elles lui représenterent par leurs Députés, que sous son regne, on voyoit le crime de Leze-Majesté, presque aussi commun que les moindres crimes : ce qui provenoit de son

1604.

exceſſive indulgence. Le Comte d'Auvergne, diſoient-ils, répondant par une horrible ingratitude au pardon que Votre Majeſté lui a accordé deux fois, eſt revenu à ſes projets impies, & prétend éviter le dernier ſupplice, au moyen d'une abolition & d'un brevet qu'il allégue. Nous ſupplions Votre Majeſté de nous permettre d'achever de procéder contre lui.

Le Parlement s'y prenoit mal pour montrer ſon zele au Roi. Il n'y avoit effectivement nulle apparence que ce Prince naturellement débonnaire voulût ſervir contre le ſang de celle qui étoit ſon Idole (*a*). Il feignit cependant d'être dans cette réſolution ; remercia le Parlement de ſon attachement à ſa per-

(*a*) Le Comte d'Auvergne, frere utérin de la Marquiſe.

1604. ſonne ; déclara nulle l'abolition accordée au Comte d'Auvergne, en tant qu'il n'avoit pas rempli la clauſe qui portoit qu'il ſe rendroit auprès de ſa perſonne pour lui avouer la vérité ; & ordonna qu'on continuât d'inſtruire le Procès.

On en vint donc aux confrontations. Dans celle du Comte d'Auvergne avec d'Entragues, celui ci recuſa l'autre, en lui diſant. J'ai gardé pour vous la même affection que j'avois eue pour le feu Roi votre pere (*a*), juſqu'au tems où j'ai découvert la haine amere avec laquelle vous perſécutiez la Marquiſe de Verneuil ma fille : haine qui alloit au point de vous porter à nommer pluſieurs perſonnes, que vous prétendiez avoir cou-

(*a*) Charles IX.

ché avec elle. En pere tendrement ſenſible aux injures faites à ſes enfans, je n'ai pu m'empêcher de vous haïr autant que vous me haïſſiez. Vous êtes d'ailleurs devenu mon implacable ennemi, depuis que, dans votre querelle avec le Comte de Soiſſons, j'allai avec mon fils aîné offrir mes ſervices à ce Prince, pour lequel mon autre fils venoit de prendre parti. Par conſéquent, toutes vos dépoſitions contre moi & ma famille doivent être regardées comme nulles.

Le Comte d'Auvergne récuſa d'Entragues pour les mêmes raiſons. Je vous ai aimé, dit-il; & la liaiſon étroite du ſang m'eût toujours empêché de croire que vous en vouluſſiez à mon honneur & à mes jours. La Marquiſe votre fille, qui ne fait rien ſans vous, a juré de m'exterminer avec toute ma

1604. race (*a*) : c'eſt ce que je prouverai par pluſieurs témoins. Deſcures lui-même vint me rapporter de la part du Roi , qu'elle diſoit deſirer uniquement trois choſes , ſavoir , miſéricorde pour ſon pere , gibet pour moi , & juſtice pour elle. A la premiere nouvelle qu'elle eut de ma détention , elle déclara à ce Monarque , qu'elle loueroit volontiers cent écus , une fenêtre à la place de Greve , pour me voir finir d'une maniere ignominieuſe. Vous & elle concertâtes à Baugency , ce que vous deviez dépoſer pour me perdre. Depuis ſix mois , vous vous êtes déchaînés contre moi , avec une animoſité terrible ; & tous vos parens ſe ſont abſtenus de

(*a*) Il ne reſtoit guere de la race de Valois , que Marguerite , ſœur de Charles IX , répudiée tout récemment par Henri IV.

me voir. La Fille & le Pere ne doivent donc être comptés que pour une seule personne, acharnée à ma ruine.

1605.

Le Comte d'Auvergne & sa sœur (a) donnerent des récusations l'un contre l'autre (b) avec autant d'adresse, qu'eussent fait d'habiles Criminalistes. Le Roi, par des Lettres-Patentes (c), déclara qu'il seroit fait un plus ample informé au sujet de la Marquise. Et cependant elle fut conduite au Couvent de Beaumont lès-Tours, où elle ne pouvoit converser avec d'autres qu'avec les Religieuses, sous peine d'être déclarée atteinte des faits dont on l'accusoit. Elle eut depuis permission de se retirer à sa Terre de Verneuil,

(a) La Marquise de Verneuil.
(b) Le 15 de Janvier 1605.
(c) Du 19 de Mars.

1605. avec défense d'en sortir, & d'y voir d'autres personnes, que ses Domestiques.

Les Comtes d'Auvergne & d'Entragues avec l'Anglois Morgan furent condamnés à être dégradés de tous leurs Titres, privés de tous leurs biens, & avoir la tête tranchée en place de Greve. Mais par grace spéciale du Roi, la peine de mort fut commuée, pour les deux premiers, en une prison perpétuelle, avec le rétablissement dans leurs biens & leur réputation, mais non dans leurs emplois. Le troisieme ne subit d'autre peine, que celle d'un bannissement perpétuel.

D'autres Lettres-Patentes du même mois ordonnerent, que tous les Actes faits contre la Marquise seroient cassés, & que la mémoire de son délit, quel qu'il pût être, demeureroit

abolie : qu'il en feroit de même de l'Arrêt & de l'Entérinement des Lettres-Patentes. Enfin la prifon perpétuelle fut changée, pour d'Entragues, en exil à fa Terre de Males-Herbes : on laiffa le Comte d'Auvergne dix ans à la Baftille, pour mâter fon indomptable malice.

Le Roi ne fit pas grand bruit, cette fois, contre les Efpagnols, parcequ'il ne paroiffoit pas en avoir grand fujet. D'ailleurs, favourant à long traits les douceurs de la paix, il fembloït avoir fait divorce de toute penfée de guerre, content d'entretenir fes amis, qui lui fervoient d'ornement en tems de paix & qui lui étoient utiles dans le befoin. Il fut fort fenfible, pour cette derniere raifon, à l'injure que Clément VIII, le Cardinal Aldobrandrin fon neveu & leurs amis,

1605. reçurent du Cardinal Edouard Farnese.

Rumeur à Rome, à l'occasion d'un matelot, dont le Cardinal Farnese favorise l'évasion. Il résulte de cette affaire, une injure pour Clément VIII, qui donne la mort à ce Pontife.

Un matelot ayant échappé aux Sbirres, qui le conduisoient en prison, se sauva dans le Palais Farnese. Les Sbirres voulant y entrer, pour le saisir de nouveau, furent repoussés par un Gentilhomme Anglois nommé Artur, auxquels l'un d'eux dit insolemment que, dans ce Palais, d'autres avoient été pendus, pour avoir agi comme il

1605.

faisoit. Artur, irrité de ce propos, le blessa dangereusement. A Rome, blesser un Sbirre, c'est blesser le Pape même. Par ordre du Cardinal Aldobrandin, le Gouverneur (a) assemble aussitôt tout ce qui se trouvoit dans la ville, de Sbirres, de Corses & & d'autres Milices, pour pénétrer de force dans le Palais Farnese, arrêter les coupables, & en faire une justice exemplaire & prompte. A cette rumeur, tout Rome court aux armes en faveur du Cardinal Edouard; les boutiques se ferment en un clin d'œil; & la Noblesse vole au Palais de cette Eminence, pour le défendre. Le Marquis de Vigliena, Ambassadeur du Roi d'Espagne & parent du Duc de Parme, s'y porte avec tous

(a) Ala.

1605. ses Domestiques & s'y tient toute la journée, dans la résolution, selon toute apparence, de s'opposer, à main armée, à tous les efforts que la Justice tenteroit.

Cependant on lança contre le Cardinal Farnese, un Monitoire qui le citoit à comparoître dans trois jours. Le Gouverneur se rendit au Palais de cette Eminence, où on le laissa entrer, mais sans suite. Il pria le Cardinal, de la part du Pape, de lui faire remettre les coupables. Farnese répondit qu'il n'étoit plus dans la dépendance, & le congédia. L'ordre étoit donné pour le jetter par les fenêtres de le salle, lorsqu'il retourneroit sur ses pas. Mais les Cardinaux Sainte Cecile & Piatti, qui se trouvoient dans la chambre lorsque cet ordre fut lâché, le firent descendre par l'escalier dérobé.

1605.

Le Duc Julien Cesarini, ami des Farneses, étoit d'avis qu'avec cette quantité considérable de gens armés qu'on avoit, & tout le peuple dont on étoit secondé, on allât promptement à Montecavallo, se saisir de la personne du Pape qui ne savoit rien de ce soulevement, & qu'on le menât à Caprarola, lieu appartenant au Duc de Parme. Le Cardinal Farnese, naturellement modéré, loin de consentir à cette résolution si violente, sortit de Rome, pour ôter l'amorce à l'incendie. Au reste, il étoit bien accompagné, & avoit à ses côtés, l'Anglois Artur & le Matelot, que l'Ambassadeur d'Espagne exhortoit à se retirer dans un certain endroit du Royaume de Naples, avec une bonne escorte qu'il leur fourniroit.

Le Duc Cesarini & plusieurs

1605. autres Barons Romains du parti se retirerent à Gaette. Le Pape avoit expreſſément ordonné que le premier fut pendu ſans forme de procès, quelque part qu'on le prît. Quoi qu'il le ſût, il ne laiſſa pas, quand on ſe trouva à Campo Vaccino, de deſcendre de cheval, pour boire à la fontaine de Marforio, où l'on abreuve le bétail. Il dit aux Barons de ſa ſuite, qui l'en blâmoient, il vaut autant mourir de la corde, que de ſoif.

Cependant le Pape envoya inſtruire le Duc de Parme de ces troubles, en l'exhortant de coopérer à les calmer. Ce Prince fit réponſe ſur le champ, qu'il remercioit Sa Sainteté de ſon attention, & qu'elle n'avoit pas beſoin ſans doute qu'il lui témoignât au long le déplaiſir qu'il avoit reſſentit de cette nouvelle : que quoique pleine-

ment persuadé de la vérité de tout ce que Sa Sainteté lui marquoit, il ne pouvoit rien résoudre, sans s'être abouché avec le Cardinal son frere. Il se met aussi-tôt en route, fait la plus grande diligence, arrive le lendemain au soir à Caprarola, & ne l'y ayant point trouvé, il prend le chemin de Capochimona, d'où le Cardinal venoit à sa rencontre avec quatre cens chevaux.

1605.

Cependant on instruisoit à Rome, le Procès de l'Anglois Artur & des trois Gentilshommes attachés à la Maison Farnese, qui avoient fait violence aux Sbirres. Ils devoient être condamnés à la peine des Rebelles ou à celle du bannissement. Le Duc de Parme se seroit ensuite rendu à Rome, pour accommoder tout le reste, à la satisfaction du Pape, des Aldo-

1605. brandins & du Cardinal ſon frere. Il y eût d'abord, pour cette fâcheuſe affaire, une aſſemblée compoſée des Cardinaux Toſco & S. Euſebe, du Gouverneur de Rome & des Officiers du Fiſc. La premiere choſe qu'on y examina, fut de ſavoir s'il y avoit du crime de Leze-Majeſté dans ce ſoulevement, & l'on conclut pour l'affirmative: la ſeconde, ſi le crime étant de cette nature, on pouvoit procéder contre les coupables. Le Cardinal Toſco dit qu'il n'étoit nullement poſſible de procéder contre eux, ſi on ne commençoit par les principaux; & que le premier étoit le Cardinal Farneſe, à l'occaſion duquel tout s'étoit fait.

A peine celui-ci fut parti de Rome, que la crainte des pourſuites en fit ſortir les Ducs Gaëtan, S. Gemini, Jean-

1605.

Baptiste Mathei, les Frangipani & d'autres encore. Ils se retirerent à Cisterla, lieu appartenant aux Gaëtans, & de là à Gaette, sous la sauve-garde du Comte de Benevent, Vice-Roi. Le reste de ceux qui avoient accouru au Palais Farnese lors du tumulte, & dont quelques-uns s'étoient montrés, par les paroles & par les effets, Partisans zelés de cette Maison, continua de demeurer à Rome, & de faire sa cour au Cardinal Aldobrandin, comme de coutume. On ne les y croyoit pas en sûreté, malgré l'espérance dont on se flattoit, que l'arrivée du Duc de Parme accommoderoit tout, & que, pour montrer qu'ils n'étoient point coupables, on ne feroit pas mention d'eux, mais seulement des quatre Seigneurs dont nous avons d'abord parlé.

1605. Cela n'empêchoit pas la Cour de Rome d'être persuadée qu'aucun n'oseroit rester dans la ville durant le Pontificat de Clément VIII ; parceque la plus légere faute de leur part seroit regardée comme très grave.

Ce Pontife avoit envoyé instruire la Cour de Madrid de ce qui s'étoit passé, par un Courier que le Cardinal Justiniani fit passer par Genes sous prétexte d'affaires qui le regardoient, & que Jean Justiniani dépêcha de là en Espagne. Cependant le Marquis de Viglienna Ambassadeur du Roi Catholique auprès du Saint Siege ayant su qu'on songeoit à lui faire son procès, qui devoit être envoyé à son Souverain, entra dans une colere horrible, s'en plaignit amérement au Pape, beaucoup plus amérement encore au Cardinal Aldobrandin;

dobrandin ; jusqu'à lui perdre le respect, & lui dire qu'il ne faisoit aucun cas du Roi de France, qu'il en faisoit très-peu du Roi d'Espagne, & méprisoit tous les Princes d'Italie. Il descendit dans le détail, & poussa les choses si loin, que ses amis même l'en blâmerent. Le Pape sachant que Vigliena tramoit pour faire élever au Pontificat, après sa mort, un Sujet ennemi de la Maison d'Aldobrandin, songeoit à le faire rappeller. Mais ce Seigneur témoignoit ne s'en soucier gueres ; disant que peu d'Ambassadeurs d'Espagne avoient fait autant d'honneur à la Cour de Rome que lui, & qu'il n'avoit accepté cet emploi, que pour plaire au Roi son Maître.

1605.

Cependant le Duc de Parme arriva à Rome. Tous les Cardinaux créatures de Clément VIII

1605. étoient allés à ſa rencontre, au nombre de vingt-ſept, à la diſtance d'une poſte. Peu avant cette diſtance, les Cardinaux, S. Cecile & S. Quatro, avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, étoient venus le complimenter, dans quatre carroſſes à ſix chevaux. George Aldobrandin fut auſſi au devant de lui, avec plus de trois cens, tant Barons que Seigneurs Romains, tous à cheval. La multitude, ſoit à pied ſoit en voiture, accourut en ſi grande quantité, que toutes les rues étoient pleines, depuis S. Marc juſqu'au Pont-Mole, c'eſt-à-dire, dans l'étendue d'environ trois milles. C'étoit moins par la curioſité naturelle au Peuple, que par le ſpectacle rare de voir un Prince médiocre traité comme un grand Roi ; d'autant mieux qu'on lui avoit rendu de bien moindres

1605.

honneurs, dans deux autres occasions où il étoit venu à Rome. Cela donna lieu aux ennemis d'Aldobrandin de dire, qu'ils avoient à la fin plié, & qu'ils ne vouloient pas se mettre dans l'embarras, de peur de voir les prédictions du Marquis de Vigliena se vérifier (a) : qu'on n'avoit jamais vu un College entier de Cardinaux aller à la rencontre d'un Duc. L'Ambassadeur de Venise dit, à ce sujet, que le Duc de Parme avoit triomphé des Cardinaux, & le Cardinal son frere, des Barons & Seigneurs Romains : (ceci s'entendoit du jour du tumulte).

Le Duc arrivé à Montecavallo, fut aussi-tôt introduit chez le Pape, qui l'accueillit avec les plus grands témoigna-

(a) Voyez ci-devant.

1605 ges d'affection. Il passa de là chez l'Ambassadeur d'Espagne, avec lequel il s'entretint jusqu'à la cinquieme heure de la nuit. Le neuf de Septembre, il dîna en public avec le Pontife, reçut les visites, & alla sur le soir faire les siennes.

Ce Prince plein de prudence & d'honnêteté, étroitement lié au Pape par le sang, fut regardé comme le médiateur le plus propre pour le différend entre le Cardinal son frere & Sa Sainteté. Clément étoit porté à s'accommoder; mais il n'en étoit pas ainsi de son neveu (*a*). Le point le plus difficile étoit celui qui regardoit l'Ambassadeur d'Espagne, dont le Pape entendoit séparer l'affaire, de celle des Barons Romains & des autres

(*a*) Le Cardinal Aldobrandin.

1605.

qui avoient eu part au tumulte. Il disoit que le pardon qu'il vouloit accorder à ses Sujets, ne pouvoit tirer à conséquence. Il reprochoit à cet Ambassadeur, d'avoir abusé du privilege de sa dignité, malgré l'exemple des Espagnols eux-mêmes dans la personne du Comte de Rochepot Ambassadeur du Roi de France auprès du Roi d'Espagne, & dans celle d'un Ambassadeur de Venise à la même Cour : exemple qui enseignoit aux personnes chargées de Commissions publiques, avec quelle réserve elles devoient se conduire.

Le Marquis de Vigliena répondoit qu'il ne s'étoit rendu auprès de la personne du Cardinal Farnese, lors du tumulte, que pour empêcher la sédition, qui, sans sa présence, eut excessivement augmenté. Cette excuse

1605. paroiſſoit à quelques-uns pleine de préſomption, en ce qu'il prétendoit par-là avoir mis en aſſurance la perſonne du Pape, & pouvoir beaucoup plus que lui, dans ſa Capitale. Sa préſomption étoit celle de tous les Eſpagnols. Dans leurs entretiens particuliers, ils vantoient leur crédit dans Rome, juſqu'à dire qu'ils étoient en état d'y tenir tête au Pape même.

Cependant leur Ambaſſadeur refuſoit de conſentir à l'accommodement, ſi on n'écrivoit ſur ſon compte à la Cour de Madrid, tout autrement qu'on n'avoit fait. Il inſiſtoit pour qu'on marquât, qu'après des informations beaucoup plus exactes que les premieres, on avoit reconnu que, loin d'exciter le tumulte, il s'étoit uniquement appliqué à ramener le calme. Il ſavoit que le Cardinal

d'Avila, Marie Colonne & d'autres avoient écrit à Madrid contre lui. Mais plusieurs étoient d'avis qu'il ne devoit nullement s'en inquiéter ; parcequ'il valoit mieux pour sa réputation, qu'il y fût regardé comme un homme ferme & courageux (*a*). Elle étoit beaucoup accrue dans Rome, de même que celle du Duc de Parme & du Cardinal Farnese son frere. Ce dernier venoit de recouvrer tout ce qu'il en avoit perdu au commencement du Pontificat du Pape regnant, dans une affaire pareille à celle dont il s'agissoit alors, & où quelques-uns de ses Officiers avoient eu la tête tranchée. Il ne désavouoit point qu'il avoit conseillé aux Seigneurs Romains, complices du

(*a*) Or c'étoit être regardé comme tel, que d'avoir osé prendre parti contre les Aldobrandins, dont un portoit la Thiare.

1605. tumulte, de se sauver (a). Le Pape sentoit que, s'il souffroit de pareilles insolences, sans en demander réparation, il s'y verroit exposé chaque jour: outre qu'il lui importoit beaucoup qu'on gardât le respect dû au S. Siege.

Dépêches de Béthune au Roi, du 6 de Sept. 1604.

Béthune fit tout son possible pour l'engager à châtier l'Ambassadeur d'Espagne. Il lui promit que son Maître lui donneroit, dans cette occasion, des preuves de son zele & de sa reconnoissance, non par de simples paroles, mais par des effets. Béthune se proposoit deux choses: l'une, de lui faire voir le souci qu'on avoit en France, pour le maintien de son Autorité: l'autre, de l'exciter à demander quelque satisfaction à

(a) C'étoit dans le fond se regarder digne du châtiment avec eux.

la Cour de Madrid, qui prouvât le délit : car il prévoyoit que, moyennant la faveur de tant de Cardinaux, l'Ambaſſadeut viendroit à bout de colorer ſa conduite, parceque, ſi la plus ſaine partie la blâmoit, elle n'oſeroit pas s'en expliquer, de peur de nuire à ſes intérêts particuliers. Leur timidité naturelle les en empêchoit auſſi. Béthune en avoit vu des marques dans le Cardinal Aldobrandin lui-même. Ce fut lorſqu'exhortant cette Eminence à demander le rappel de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (*a*), Elle répondit : ſi le Roi Catholique n'y conſentoit pas, je me trouverois compromis. Envain Béthune lui repréſenta que Sixte V avoit fait ſortir de Rome, pour un ſujet plus léger, le Marquis

(*a*) Le Marquis de Vigliena dont il s'agit ici.

1605. de Pisany, Ambassadeur du Roi de France, & qu'il suffisoit, pour en tirer celui d'Espagne, que le Pape refusât de traiter avec lui : tout fut inutile.

Cependant le Duc de Parme négocia l'accommodement entre les Aldobrandins & son frere avec tant d'adresse & de prudence, il sut si bien radoucir les esprits, qu'il obtint un plein pardon, d'abord pour l'Anglois Artur & le Matelot, puis pour tous les autres. Avant que de retourner dans ses Etats, il se rendit au Capitole, pour remercier le Peuple Romain, des témoignages de son zele pour sa Maison. Mais cet affaire, qui obscurcissoit la gloire du Pontificat de Clément VIII, jetta ce Pontife dans une mélancolie si profonde, qu'il mourut dans peu de mois, après avoir lutté contre la mort plus

1605.

de vingt jours, en ne cessant de se plaindre contre son neveu & de lui dire : qu'ai-je fait, pour qu'en douze ans qu'a duré mon Pontificat, tu ne te sois pas attiré un seul ami ?

Celui-ci, furieux de l'accommodement auquel il avoit été nécessité, songeoit, lorsque son oncle vivoit encore, de désarmer les Citoyens, de soudoyer la plus grande partie des Artisans, pour s'en servir dans le besoin, & de ruiner les Barons, en les forçant au paiement de leurs dettes. La mort de Clément mit obstacle à ces audacieux projets.

Dépêches du Roi à Béthune, du 9 de Nov. 1605.

Avant qu'elle eût lieu, le Roi de France écrivit à son Ambassadeur : J'apprends avec plaisir, que Rome a recours à mon crédit, pour éteindre la discorde allumée entre les Aldobrandins & les Farneses. Je ne puis

1605. en profiter, parceque l'Ambassadeur d'Espagne en est l'auteur, ou qu'il en a du moins fait naître le prétexte ; mais je puis contribuer à la faire cesser. Je ne suis pas d'avis que les Aldobrandins tirent avantage de leur mésintelligence avec des Princes Souverains si bien établis *(a)* ; & je ne doute point qu'on ne mette en usage tous les moyens possibles, pour la terminer promptement. Je sais que les Farneses s'étant mis pleinement sous la protection de l'Espagne, forceroient les Aldobrandins à recourir à celle de la France, si la discorde continuoit. Après bien des contestations, il se réconcilieroient enfin, selon toute apparence, & sauroient peu de gré à ceux qui

(a) Les Farneses.

auroient entretenu leurs divisions. D'ailleurs le Duc de Parme eſt mal ſatisfait du procédé du Comte de Fuentes à ſon égard, au ſujet de la ville de Novare (a); & ſi le Cardinal ſon frere & lui ont vivement ſoutenu la cauſe du Marquis de Vigliena, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du S. Siege, c'a été plutôt par égard pour le ſang qui les unit à ce Miniſtre, que par conſidération pour le Roi Catholique.

1605.

Il n'y a nul lieu de douter que le Pape & le Cardinal Aldobrandin ſon neveu ne ſe réconcilient bientôt avec ce Monarque ; parceque le Conſeil Secret d'Eſpagne ſent combien il importe de contenter Clé-

(a) De la Souveraineté de laquelle il l'avoit dépouillé

1605. ment, pour ne pas s'attirer à dos son neveu, sur-tout à la veille d'un conclave, où celui-ci ne manquera pas d'avoir beaucoup d'avantages. Cela n'empêchera pas que je n'emploie mes bons Officiers en sa faveur, tant auprès du Marquis de Villena, qu'auprès du Connétable de Castille ; & il peut entierement compter sur ma protection, dans toutes les occurences. Ma Couronne en retirera de la gloire & de l'utilité ; parceque si les Aldobrandins & les Farneses se réconcilient, je mettrai à profit leur reconnoissance, & que s'ils ne se réconcilient point, les premiers m'auront toujours obligation de leur avoir prêté mon appui, sans qu'ils ayent aucun sujet de croire que je l'aye fait plus par considération de mon intérêt que du leur. Je suis si ferme dans ma promesse,

que, quand le Grand-Duc ou autre Prince voudroit me détourner de la tenir, il y travailleroit envain.

1605.

Henri fut charmé que les Aldobrandins & les Farneses se fussent réconciliés, sans autre entremise que quelques légers soins de la part du Cardinal Conti; parceque, de cette maniere, leur réconciliation devenoit plus durable, que si une Puissance supérieure s'en fût mêlée.

Cependant le Connétable de Castille passant par Paris pour se rendre en Espagne, à son retour d'Angleterre, y fut traité, trois jours durant, avec la plus grande magnificence. Avant qu'il y arrivât, Dom Balthazar de Zuniga, Ambassadeur du Roi Catholique à la Cour de Henri, avoit mis la derniere main au Traité de Commerce

1605. entre les deux Couronnes, de concert avec le Sénateur de Milan, & par l'entremiſe du Cardinal de Bufalo, Nonce. Dans le préambule, il étoit fait mention honorable du Roi d'Angleterre, ſous les auſpices & dans le Royaume duquel il avoit été comme enfanté. Roſny (*a*) y eut la principale part; quoi qu'on puiſſe dire qu'il ne fît que recueillir le fruit des fatigues de Beaumont (*b*), qui l'avoit preſque achevé.

Le Connétable de Caſtille propoſa à Henri de convenir avec le Roi d'Eſpagne ſon Maî-

(*a*) Maximilien de Béthune, Duc de Sully, qui, lors de l'avement de Jacques au Trône d'Angleterre, fut envoyé dans ce Royaume avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire.

(*b*) Comte de Harlay, dont il a déja été parlé tant de fois, & qui étoit Ambaſſadeur ordinaire en Angleterre, lorſque Roſny y fut envoyé.

1605.

tre, des moyens de faire cesser leurs ressentimens & leurs ombrages ; afin d'établir entr'eux une parfaite intelligence, si salutaire à leurs Etats, leur Sujets, leurs enfans. Henri répondit qu'il étoit disposé à contribuer à une œuvre aussi louable, tout autant qu'on pouvoit l'attendre d'un Prince brûlant de zele pour la paix, & qui avoit juste sujet de remercier la providence, de sa condition. Ils confererent long-tems ensemble, à cœur ouvert, sur les causes des mécontentemens des deux Rois. Mais lorsqu'il fut question des remedes propres à la guérison du mal, Henri s'arrêta tout court, & ne crut pas devoir s'ouvrir davantage ; parceque le Connétable lui avoit déclaré qu'il n'avoit aucune commission de son Maître pour cet objet, & qu'il avançoit tout de son

1604. chef, par le ſeul deſir du bien public.

Dépêches du 16 de Novembre 1604.

Le Roi inſtruiſant Béthune de tout cela, lui cachoit ce dont il avoit fait part à Beaumont, par ſes Dépêches du 13 de Novembre. C'étoit que le Connétable avoit employé toute ſon éloquence pour le détourner de protéger les Hollandois, ainſi que pour l'engager à lier avec le Roi d'Eſpagne une amitié étroite, & la rendre indiſſoluble en contribuant, de concert avec lui & conformément au devoir de la conſcience, à la prorogation de la foi Catholique, par l'abandon de ceux qui lui étoient oppoſés (*a*). Henri continuant d'inſtruire Beaumont des efforts qu'avoit fait le Connétable pour le gagner, ajoutoit: Ce Seigneur

(*a*) Les Hollandois.

1604.

m'a dit : Votre Majeſté a trop éprouvé l'hypocriſie & la malice des Hollandois, pour ſe laiſſer ſéduire. Mais, continuoit Henri, le Connétable a voulu lui-même me ſéduire avec la Reine mon épouſe, par la promeſſe du mariage du Dauphin avec l'Infante, & des Pays-Bas pour dot de la Princeſſe : promeſſe déja faite au Roi d'Angleterre (a). Je prévois que les Eſpagnols continueront d'employer cette ruſe à l'égard de Jacques & de moi, juſqu'à ce qu'ils nous ayent fait tomber dans leurs filets. Je me ſuis abſtenu de tout propos qui pût faire déſeſpérer au Connétable l'union parfaite qu'il propoſe entre la France & l'Eſpagne, ou lui donner lieu de croire que je vouluſſe aban-

(a) Voyez ci-devant.

1605. donner mes amis, & ajouter foi aux promesses sans effet, dont j'ai été tant de fois bercé.

Relation du traitement qui fut fait en France, au Connétable de Castille.

Le Connétable de Castille entra dans Paris, le 30 d'Octobre 1604 sur le tard, en carrosse, accompagné de Dom-Balthazar de Zuniga Ambassadeur d'Espagne en France qui étoit allé à sa rencontre à Clermont, de Dom-Philippe d'Aiola Résident de l'Archiduc à cette Cour, & de la suite qu'il avoit amenée avec lui, partie en carrosse partie à cheval. Il alla descendre & loger chez l'Ambassadeur, où le Baron de Gondi vint le visiter de la part du Roi. Le lendemain, le Duc

de Mombaſon proche parent de ce Monarque arriva de Fontainebleau à onze heures du ſoir, pour le ſaluer auſſi de ſa part. Le Connétable alla le recevoir à l'entrée de la ſeconde ſalle, & le reconduiſit bien avant. Le Duc de Mombaſon étoit venu le complimenter, & ſavoir quand ſon Excellence comptoit partir pour Fontainebleau, où le Roi l'attendoit. Il convint avec lui, du jour & de l'heure où il devoit s'y rendre.

1605.

Le Connétable ſe mit en route, deux jours après, ayant avec ſoi l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Réſident de l'Archiduc : celui-ci ne l'accompagna que juſqu'aux portes de la ville. Son Excellence coucha à Corbeil, lieu célebre par les guerres qui avoient précédé l'élévation de Henri ſur le Trône. Le lendemain, Elle monta à che-

1604. val, à moins de deux lieues de l'endroit ; & à une & demie de Fontainebleau, Elle vit venir à ſa rencontre, Dom-Blaiſe d'Arragon, qu'Elle avoit envoyé devant. Celui ci avoit avec lui Charles de Roſſy, Seigneur Mantouan, connu du Connétable, dès le tems qu'il étoit Général de la Cavalerie du Duc de Mantoue.

Une demi-lieue plus avant, le Baron de Gondi accompagné d'une douzaine de Seigneurs, tous à cheval, vint complimenter ſon Excellence, au nom du Roi. A un quart de lieue de cet endroit, le Duc de Mombaſon, accompagné auſſi de quelques Seigneurs & de demi-douzaine de carroſſes, fit la même choſe. Le Connétable, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & lui entrerent dans le carroſſe du Roi. On arriva de cette ma-

niere à Fontainebleau ; ſon Excellence fut logée dans l'Appartement des fils naturels du Monarque ; & Sébaſtien Zamet fut chargé de la régaler.

Les Princes & les Seigneurs qui étoient autour de la perſonne du Roi allerent auſſi-tôt la ſaluer ; & lui annoncerent que ſa Majeſté venoit par le jardin de la Reine, pour lui faire viſite. Le Connétable alla à ſa rencontre : ils s'embraſſerent affectueuſement, ſe promenerent long-tems ; & vers le ſoir, ſon Excellence alla rendre viſite à la Reine. Le Dauphin s'y trouva, quoiqu'admis rarement aux Audiences que donnoit ſa mere, à cauſe de ſon âge tendre. Cette viſite eut lieu auprès de l'Appartement de la Reine, dans une ſuperbe Galerie.

Le Connétable retourna en-

1605. suite dans son Appartement ; & après s'être reposé un peu, il se mit à souper à une table dressée dans sa seconde salle. D'un côté, étoient avec lui, le Duc de Mombason, Zamet, Dom-Emanuel de Zuniga, Dom-Manrich de Silva, & Dom-Blaise d'Arragon : de l'autre, vis-à-vis du Connétable, se trouvoit le Duc de Nemours, qui avoit à ses côtés, l'Ambassadeur Zuniga, Dom-Jacques de Cardena, Dom-Alonso de Velasco, Dom Melchior de Borgia, le Comte de Rochepot ci-devant Ambassadeur de France en Espagne, & Charles de Rossy. Après le repas, le Roi envoya demander au Connétable comment on l'avoit traité : aussi bien, répondit celui-ci, qu'il soit possible. Le Monarque ordonna qu'on logeât avec lui dans le Château, l'Ambassadeur d'Espagne

d'Espagne & les Seigneurs de sa suite. L'Ecuyer de Salle, les Pages & autres furent logés dans la maison du Duc de Montpensier. Le reste, soit hommes soit chevaux, passant le nombre de cent cinquante, fut envoyé à deux lieues & défrayé de tout.

Le samedi, cinquieme jour de Novembre, le Connétable entendit la Messe dans la Chapelle du Roi, où étoit l'estrade de Sa Majesté, sans dais, simplement avec des coussins. Vis-à-vis le maître-Autel & dans la Chapelle du côté de l'Evangile, étoit une estrade pour le Connétable avec des coussins de velours incarnat, & une pour l'Ambassadeur Zuniga, avec des coussins aussi.

Après la Messe, le Connétable s'achemina à travers les jardins, vers l'appartement du

1605. Roi. Ce Monarque alla à sa rencontre ; ils s'embrasserent une ou deux fois, & se promenerent de côté & d'autre plus d'une heure, avec beaucoup de familiarité. Le Roi voulut ensuite lui montrer sa pêche. Il prit dans ses étangs, avec différens filets, divers Poissons, & charma le Connétable par cet excès de bonté. L'amusement dura jusqu'à midi sonné. Le Roi se rétira alors dans son appartement, & dit au Connétable d'aller se réposer dans le sien jusqu'à l'heure du dîner.

Sa Majesté s'étant reposée aussi, passa dans celui de la Reine ; & avec cette Princesse & quelques Dames, il se promena dans le jardin de l'appartement du Connétable, regardant la Galerie qu'il avoit commencée de ce côté-là. Enfin Jamet vint

lui dire qu'on commençoit à servir. Le Connétable, le Duc de Mombason & autres Seigneurs attendoient le Roi dans la Salle. Ce Monarque arriva par les jardins, où il avoit laissé la Reine & les Dames. Il entra avec un visage fort gai, & dit. Je sais que le Maître du logis peut venir manger avec son hôte, d'autant mieux qu'il est son parent. Il ajoûta beaucoup d'autres choses, & plein d'allégresse, il demanda à laver ses mains. Le Connétable lui présenta la serviette avec beaucoup de respect : le Roi en la lui rendant, ôta son chapeau, l'embrassa & lui parla à l'oreille. Il dut lui dire quelque plaisanterie : car ils rirent tous les deux. Le Monarque s'assit sur un siege de velours cramoisi, ayant à sa gauche le Connétable sur un siege pareil au sien. Venoient ensuite, Dom-

1605.

1605. Emanuel de Zuniga, Dom-Melchior de Borgia, Dom-Alonso de Velasco & Dom-Blaise d'Arragon. De l'autre côté, en face du Connétable, étoit l'Ambassadeur Zuniga. Suivoient après, Dom-Jacques de Cardenas, Dom-Manrich de Silva, MM. le Grand & de Roquelaure, & le Duc de Mombason, tous sur des escabelles rases, & presque en face du Roi. Jamet faisoit la tête.

Le répas étoit sans ostentation. Le Roi but, tête nue, à la santé de son Frere le Roi Catholique : le Connétable lui fit raison : il but ensuite à la santé du Dauphin : on y répondit : on but à la sienne : & tout le reste se passa fort bien. Sa Majesté voulut que le Connétable goutât du vin de sa vigne. J'ai, lui dit-il, une vigne, des vaches, & autres choses

qui me sont propres. Je suis si bon Bourgeois, que, même comme particulier, je puis vivre commodément.

1605.

Ce fut dans ces entretiens agréables, que le répas se passa. Le Roi se levant dit qu'il alloit mettre ses éperons pour aller à la chasse : allez mettre les vôtres, ajouta t-il, Monsieur le Connétable, & nous partirons aussi-tôt avec la Reine. Le Connétable sortoit de son appartement pour venir à leur rencontre, lorsqu'il les vit s'avancer. Le Roi & lui accompagnerent la Reine jusqu'à son carrosse, monterent à cheval, & se mirent à marcher devant, d'un bon pas. Arrivés à la Chasse, la Reine se mit sous une tente qui lui avoit été dressée près des toiles : le Connétable & le Roi entrerent à cheval dans la Lice. On leva

1605. quelques Sangliers, que plusieurs Seigneurs à pied attendoient avec courage. Les trois qui se signalerent, furent Dom-Alonso de Velasco, Dom-Emanuel de Zuniga & M. le Grand. Le premier attaqua par deux ou trois fois un Sanglier terrible. Le second en fit de même vis-à-vis d'un de moindre grosseur, esquiva la dent de l'animal, le serra de près & le tua. Le dernier fit quelque chose d'approchant. La seule chose qu'il y eût à regretter à cette chasse, ce fut que le jour, qui s'étoit trouvé fort favorable, n'eût pas été plus long. On s'en retourna au Château : le Connétable accompagna leurs Majestés jusqu'à leur appartement, & le Roi en se séparant de lui l'embrassa plusieurs fois.

A l'heure du souper, il lui envoya des Seigneurs de sa Cour

pour lui faire compagnie à table, comme de coutûme.

1605.

Le lendemain, Dimanche, le Connétable entendit la Messe dans la même Chapelle & avec les mêmes honneurs que la veille. Il passa de-là dans les Jardins, où il resta long-tems. Après le dîner, il alla rendre visite à la femme de Jamet & aux Dames de sa compagnie. Le Roi l'ayant sçu, lui envoya dire que son dessein étoit de faire la même visite. Mais l'Envoyé trouva le Connétable de retour dans son appartement. Sa Majesté lui fit alors annoncer qu'Elle l'attendoit dans la grande Gallerie. Il y monta aussi-tôt, & ils se promenerent plus de deux heures. Ce Monarque lui montra toutes les raretés du Château, & l'on vint aboutir à une autre Galerie, où ils trou-

1605. verent la Reine & les Dames de sa suite.

Le jour suivant, le Connétable eut avec le Roi une conférence de plus de deux heures, qui, selon la Cour, roula sur des affaires graves. Ils parurent se séparer satisfaits, & chacun d'eux retourna dans son appartement. Après le dîné, le Connétable se rendit dans celui du Roi, pour prendre congé de lui. Il conversa quelque tems avec le Duc de Nemours & plusieurs autres Seigneurs qui s'y trouvoient, & attendit, sans se faire annoncer, que le Monarque, qui étoit accoudé à une fenêtre de la Salle, eût fini l'entretien qu'il avoit avec un Ministre de conséquence. Dès que Sa Majesté le vit, Elle courut à lui, l'embrassa, le remercia de sa visite; & quand il se

1605.

retira, Elle l'accompagna tout le long d'une galerie fort longue, jusqu'à l'escalier par lequel il devoit descendre. Là Elle l'embrassa de nouveau affectueusement, & lui dit mille choses obligeantes.

Le Connétable, après s'être retiré quelque tems dans son appartement, monta en carrosse avec l'Ambassadeur Zuniga, MM. le Grand & de Roquelaure, & le Baron de Gondi, qui depuis Paris avoit été le guide du voyage. Le Roi sortit en même tems par une autre porte du Château avec la Reine : c'étoit, disoit-on, dans l'intention de rencontrer le Connétable en chemin, & de l'engager à suivre la chasse, afin qu'il vit mieux la Forêt. Mais il le manqua. Le lendemain, voulant lui montrer qu'il n'avoit pas chassé envain, il lui

1605. envoya deux cuiſſes de ſanglier par un de ſes Chaſſeurs.

Le Connétable prit la route de l'Eſpagne par Orléans. Ainſi finit la négociation importante, qui acheva d'éteindre le feu dont la Chrétienté avoit été embraſée. Le Roi Catholique ne pouvoit faire un meilleur choix, que celui du Connétable de Caſtille, dont la prudence & le crédit ſurent vaincre des obſtacles, que des perſonnages très-graves regardoient comme inſurmontables. Arrivé à Madrid, il rendit compte au Duc de Lerme (*a*), de ſes entretiens avec le Roi de France. Il tint à l'Ambaſſadeur de ce Monarque divers propos, touchant une pleine réconciliation entre les deux Couronnes; &

(*a*) Premier Miniſtre de Philippe III. Voyez ci devant.

1605.

quoi qu'il ne s'écartât point des termes généraux, il les accompagna de tant de témoignages de sincérité, que le rapport en fut très-agréable à Henri. Le Connétable offrit de faire punir Taſſis (a), dans le cas où il seroit avéré qu'il fût l'auteur de la conjuration des Comtes d'Auvergne & d'Entragues, ou qu'il y eût ſeulement mêlé le nom de Sa Majeſté Catholique. Il dit qu'il feroit voir au Roi de France, de la maniere la plus évidente, l'innocence de ſon Maître, & l'ardent deſir qu'avoit ce Prince de lui donner des preuves de la confiance entiere qu'on pouvoit avoir en ſa fidélité.

Henri ſentoit qu'il ne pouvoit ni ne devoit dédaigner cette unique voie de réconci-

(a) Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France.

1605. liation entre Philippe & lui. Le Procès du Comte d'Auvergne une fois fini, son dessein étoit d'instruire le Roi d'Espagne, de la violation du droit des gens dont Tassis étoit convaincu, & d'éprouver, par ce moyen la bonne foi du Monarque, afin d'établir sur ce fondement les espérances qu'on lui donnoit d'une union plus durable.

Dans la conspiration du Comte d'Auvergne, Henri ne fit nulle plainte contre le Duc de Savoye, parceque les dépositions des coupables ne lui en donnoient aucun juste sujet. Aussi ce Prince en ressentoit-il une satisfaction extrême, pour plusieurs raisons. Il s'aboucha avec Vincent Duc de Mantoue, qui s'étoit rendu exprès dans le Montferrat, pour le mariage dont ils étoient convenus, de sa fille Marguerite avec François fils aîné de ce

Soûverain. On croyoit que cette alliance mettroit fin aux différends entre les deux Maisons, pour les limites & d'autres objets. Les deux Princes envoyerent prier le Comte de Fuentes Gouverneur de Milan, de l'agréer, & d'appuyer à la Cour de Madrid, la demande qu'ils avoient intention de faire pour les futurs époux, du Duché de Sabionette & du Marquisat de Castigliono. Ils vouloient qu'on les retirât des mains des Propriétaires, vassaux de l'Espagne, qui selon eux, ne pourroient pas refuser le dédommagement en argent, qu'offriroit le Duc de Mantoue, à la discrétion de S. M. Catholique. Le Comte de Fuentes les refusa net. Il dit que, quand même il prendroit fantaisie au Roi d'Espagne de satisfaire leur demande, & que tout son Conseil seroit de son

1605. avis, lui seul s'opposeroit vivement à une chose si préjudiciable à son service. Il est aisé de juger combien les deux Princes en furent mortifiés ; Emanuel sur-tout, qui, pour s'accréditer auprès de la France & de l'Espagne, donnoit à entendre avec son artifice ordinaire, qu'il disposeroit de la Personne & des Etats du Duc de Mantoue, comme des siens propres, quelque raison qui le portât lui, à se ranger du parti de l'une ou de l'autre. Son dessein étoit aussi de les rendre jalouses ; de leur faire rechercher à l'envi son amitié ; de les porter par ce moyen à lui proposer tour-à-tour des conditions plus avantageuses ; enfin de les armer réciproquement, s'il pouvoit : (ceci étoit l'objet principal de ses vœux). Les deux Rois sentoient combien il importoit à chacun

d'eux, d'avoir le Duc pour second, en cas de guerre. Mais ses demandes exorbitantes les rebutoient.

1605.

Ce Prince avoit eu peu auparavant un long entretien avec le Cardinal du Perron, qui passoit par Turin, en allant de France à Rome. Le Prélat, avec son éloquence ordinaire, lui peignit d'une maniere vive l'estime que le Roi Très-Chrétien faisoit de son vaste génie & de son grand cœur, & le desir qu'il avoit d'entretenir son amitié. Le Duc répondit qu'il étoit extrêmement sensible à la bonne opinion qu'il plaisoit au Roi d'avoir de sa personne, & que c'étoit le comble de l'honneur pour lui, d'être loué par un Monarque digne des plus grands éloges. Ils parlerent ensuite des prospérités de la France, de la joie que toute la Chrétienté

22 Nov. 1604. Lettre du Cardinal du Perron à Villeroy.

1605.

ressentoit de voir par les soins du Monarque la Religion Catholique refleurir dans ce Royaume d'une maniere si éclante, & de l'heureuse consolidation de la paix entre les deux Couronnes (*a*) par leur Traité de commerce (*b*). On n'entra dans aucun détail concernant les intérêts du Duc. Le Cardinal ne s'expliqua que d'une maniere vague, conformément aux ordres que le Roi lui avoit donnés, de ne parler d'affaires, qu'entant que le Duc en parleroit le premier. Ils se contenterent de contester de civilité; & tout se réduisit de la part du Prélat, à dire au Duc, qu'il trouveroit toujours une très-grande facilité à se conserver les bonnes graces du Roi;

Lettre du Cardinal du Perron au Roi, du 12 de Janvier 1605.

(*a*) La France & l'Espagne.
(*b*) Voyez ci-devant.

1605.

d'autant mieux que Sa Majesté se renfermoit dans les bornes de l'équité, & n'exigeoit rien de ses amis, qui pût tourner à leur préjudice. Je n'ignore point, ajouta-t-il, les nœuds étroits du sang & & de l'intérêt, qui lient Votre Altesse à d'autres Puissances (*a*). Mais cela ne mettra aucun obstacle à la bienveillance de mon Maître à son égard. L'accord entre lui & ces Puissances est, grace à la Divine miséricorde, si bien établi, que Votre Altesse n'aura nulle peine à se tenir étroitement unie avec toutes.

Tout le monde sait, dit le Duc, que je suis lié avec mes fils au Roi Catholique par de très-grands intérêts, à cause de de mon mariage (*a*). Cela n'em-

(*a*) Il avoit épousé Catherine Michele d'Autriche, fille de Philippe II.

1605. pêche pas que je ne fasse un cas infini du Roi de France ; & la paix, comme renouvellée par le rétablissement du commerce entre les deux Monarques, me fait espérer plus que jamais de me maintenir en bonne intelligence avec toutes les deux.

Le Cardinal du Perron comprit que non-seulement le Duc ne vouloit pas s'ouvrir le premier, mais que, dans le cas où il eût eu à traiter avec le Roi de quelque affaire secrete, il ne se seroit pas servi de son entremise, dans la crainte peut-être qu'il n'en parlât à quelqu'un à Rome. Cette Eminence lisoit outre cela, sur le visage du Prince, malgré le masque ordinaire qui le couvroit, son ressentiment contre les Espagnols, tant à cause des longueurs & des difficultés qu'ils faisoient naître à le satisfaire

dans les choses qu'ils lui avoient promises, que parcequ'il s'étoit apperçu qu'ils vouloient secretement s'en arroger beaucoup de celles qui lui appartenoient. Le Prélat lisoit aussi sur le visage du Duc, son orgueil naturel, qui lui persuadoit qu'il avoit assez de mérite personnel & une liaison de sang assez étroite avec le Roi d'Espagne, pour se promettre d'obtenir de ce Monarque toutes sortes de faveurs, sans qu'il eût besoin de recourir à la protection du Duc de Lerme, qui le tenoit d'ordinaire en respect.

Le Duc de Mantoue confirma au Cardinal du Perron, lorsque cette Eminence passa par Casal, l'idée qu'Elle avoit du ressentiment du Duc de Savoye à l'égard des Espagnols. Si leur Reine, lui dit ce Prince, accou-

1605. che d'un garçon (a), & que mon fils épouse la seconde fille d'Emanuel, je me fais fort d'engager le Pere à s'attacher au service de la France. Pour cet effet, je négocierai le mariage de sa fille aînée avec le fils du Grand-Duc. Les Espagnols ont voulu me favoriser d'une pension de vingt-quatre mille écus, que j'ai refusée. Ils m'ont fait les plus vives instances, pour avoir permission de mettre une partie de leurs Troupes en quartier d'hiver dans le Montferrat, cette année; mais j'ai persisté dans la négative, d'une maniere inébranlable, pour ne point les accoutumer à prendre pied chez moi. Toutes les fois que l'occasion se présentera de rendre

(a) Ce qui faisoit évanouir toutes les espérances d'Emanuel pour la succession.

un pareil service au Roi de France, je sacrifierai volontiers, au gré de sa Majesté, mes Etats, mes enfans, ma personne.

1605.

Le Grand-Duc veut inutilement engager Henri IV à rendre la Bresse au Duc de Savoye, & reprendre le Marquisat de Salusses.

Le Grand-Duc dit au Cardinal du Perron, lorsque ce Prélat fut arrivé à Florence : Depuis la renonciation du Roi de France au Marquisat de Salusses, l'Italie devient esclavage des Espagnols. Le Comte de de Fuentes éleve des Forteresses non-seulement sous les yeux des Grisons, mais sous ceux des Vénitiens; & dans ses orgueilleux propos, il se moque hardiment de la France. Les

1605. Princes d'Italie ne sentent que trop qu'il les met insensiblement sous le joug. Ils feignent néanmoins de ne pas s'en appercevoir, & n'osent pas même soupirer, en voyant les portes des secours fermées. A Rome, les Cardinaux qui étoient du parti François ont suivi la destinée du Marquisat de Salusses (*a*). Enfin on reconnoit une trop grande disproportion entre ce que le Roi Très-Chrétien auroit pû se promettre de l'Italie par la conservation de ce Marquisat, & ce qu'il doit en attendre, depuis qu'il l'a perdu.

Le Cardinal du Perron representa au Grand Duc, que le passage d'Italie n'étoit pas tellement fermé à la France, qu'elle ne pût secourir ses amis dans

(*a*) Se sont rangés de celui des Espagnols.

1605.

le besoin (a) : que d'ailleurs, par l'acquisition de la Bresse, du Bugey, du Valromey & du pays de Gex, il mettoit en assurance la ville de Lyon, auparavant frontiere des Etats de Savoie, & fermoit aux Espagnols l'entrée dans son Royaume & dans la Flandre.

Le Grand-Duc répondoit que le passage d'Exilles n'étoit praticable que durant cinq ou six mois de l'année; & que quand un Roi de France faisoit passer une armée en Italie, il falloit qu'il fût sûr d'une retraite commode dans toutes les saisons, d'un magasin où l'artillerie & les munitions fussent en assurance. La meilleure frontiere, poursuivoit-il, pour mettre

(a) Savoir, par Exilles & le Château-Dauphin.

1605. Lyon à couvert, est le Marquisat de Saluffes. La France ne sauroit y laisser si peu de Troupes, qu'elles ne suffisent pour tenir en échec le Duc de Savoie, en l'obligeant, lorsque la guerre à lieu, à rappeller ses forces pour garantir le Piémont. La Bresse importe peu aux Espagnols pour le passage en France & en Flandre, depuis que, par la négociation, ils se sont ouverts celui de la Suisse. Outre cela, en tenant une forte garnison dans le Marquisat de Saluffes, ou en y faisant descendre de tems à autre quelques Troupes, on oblige le Roi d'Espagne à remplir le Milanez de soldats; à dégarnir la Flandre & la laisser en proie aux ennemis & aux rebelles; à tenir du moins l'un & l'autre pays armé, avec une dépense presque insupportable aux Etats de ce Monarque,

narque, où la rareté d'hommes est devenue très-grande par la nécessité de fournir tant d'endroits. On ne peut d'ailleurs loger dans le Milanès plus de trois mille hommes sans le fouler, & le peuple se souleveroit, s'il voyoit qu'on se disposât à y en faire passer davantage (a).

Ce discours du Grand-Duc paroissoit déplacé au Cardinal du Perron. L'échange du Marquisat de Salusses pour la Bresse se trouvant fait, il n'étoit plus tems de délibérer pour savoir lequel de ces deux pays devoit être préféré. Le Grand-Duc ne croyoit cependant pas la faute sans remede, & promettoit de fournir les moyens de la réparer, si le Roi se determinoit à recouvrer le Marquisat

(a) Il n'étoit pas possible par conséquent de le défendre contre les forces Françoises.

1605. & à renoncer à la Bresse. Il proposa entr'autres, que la République de Venise & lui fissent présent de deux ou trois cens mille écus au Cardinal Aldobrandin, pour l'y interesser. Nous ne douttons point du succès, ajoûta-t-il, si cette Eminence met la main à l'œuvre. Il ne faut point que la dépense nécessaire pour la conservation du Marquisat rebute le Roi ; parceque les Vénitiens, d'autres Puissances d'Italie & moi contribuerons volontiers pour la paye des garnisons & les forces extraordinaires que l'on seroit obligé de faire passer dans l'occasion, pour mettre un frein aux tentatives des Espagnols.

Le Grand-Duc & les Aldobrandins se regardoient d'un très-mauvais œil. Cela venoit de ce que le Cardinal neveu du Pape s'étoit vanté au Cardinal

1605.

du Perron, que la destruction de la Maison de Médecis n'avoit tenu qu'à lui, lorsqu'il retourna en Savoye. Le Comte de Fuentes, dit-il, avoit commission expresse du Roi Catholique, de fondre avec son armée sur la Toscane, sans attendre de nouveaux ordres d'Espagne, pourvu que Sa Sainteté y consentir. Nous nous y opposâmes Elle & moi.

Le Cardinal Aldobrandin ne disoit pas tout-à-fait la vérité. Il cachoit que, quand Clément VIII offroit tout ce qui étoit en son pouvoir pour exciter les Espagnols à l'oppression entiere des Médicis afin de rétablir à Florence le Gouvernement Républicain sur les ruines de la Souveraineté, son projet trouva dans le Conseil de Madrid, un obstacle insurmontable. Lorsque les Espagnols,

1605. dans un autre tems, songerent à tirer une vengeance mémorable des injures qu'ils avoient reçues du Grand-Duc en différentes occasions, & qu'ils inviterent Clément par des offres très-riches à se joindre à eux, ils ne purent jamais l'ébranler. Ce fut un bonheur pour ce Prince, que la différence de circonstances, celle de l'état des affaires des Espagnols & des Aldobrandins, celle enfin de leurs intérêts les empêchassent d'unir leurs armes & leurs desseins, conformément aux desirs, à l'animosité, à l'avantage des uns & des autres. Il eût vu, sans cela, sa personne exposée à un danger manifeste, ou son Etat, à une désolation inévitable.

Ferdinand (a), plein de sa-

(a) Le Grand Duc.

gacité, avoit eu quelque pressentiment de ces complots sourds. Il pria instamment le Roi Très-Chrétien, qui lui étoit lié par l'amitié & par les services, de faire arrêter le Courier qui devoit porter d'Espagne à Rome par la France, les lettres renfermant le résultat de ce qui s'étoit tramé dans le Conseil de Madrid (a); de recueillir le sens des dépêches de cette Cour & de celles du Nonce qui y résidoit. Le Roi empressé de satisfaire les desirs du Grand-Duc, envoya à Lyon le plus habile de ses Sécretaires, avec des instructions pour d'Alincourt Gouverneur de la Ville, sur la maniere dont il devoit s'y prendre.

1605.

A peine le Courier d'Espagne fut descendu de cheval, que

(a) Il supplioit le Monarque pour sa ruine.

1605. d'Alincourt le fit amener, selon sa coûtume. Il le carressa, le tint long-tems à table, l'enivra; & tandis qu'il étoit plongé dans le sommeil, on travailloit à déchifrer & copier celles des Dépêches, qui étoient l'objet des diligences du Gouverneur. On les envoya au Grand-Duc par un Courrier exprès. Ce Prince voyant d'une maniere claire le complot ourdi pour sa ruine, effrayé du péril terrible dont il étoit menacé, examina l'affaire dans son Conseil secret. On y chercha s'il étoit plus sûr, pour conjurer l'orage, de tâcher d'appaiser les Espagnols par des soumissions & d'autres insinuations, & déraciner de leur ame tout sujet de mécontentement, ou de leur opposer une ligue avec la France, & ne point épargner l'argent pour déterminer par une riche dot

1605.

Henri encore indécis à épouser Marie, niece de Ferdinand (*a*). Tout le Conseil fut de ce dernier avis.

Ferdinand, en le suivant, se procura une sûreté tranquille; parceque les Espagnols qui le voyoient devenu, pour ainsi dire, François, n'osoient pas exciter dans l'Italie des guerres, où ils eussent tout risqué pour l'espoir d'un petit avantage. Clément, qui n'eut jamais le courage d'attaquer la Toscane, malgré son extrême envie, renonça tout-à-fait à l'entreprise, lorsqu'il la vit si difficile & si dangereuse, que sa grandeur pouvoit s'y briser. Il se détermina à cette résolution, partie de

(*a*) Ferdinand premier du nom. C'est le Grand-Duc dont il s'agit ici. Il avoit succédé à François Marie son frere aîné, dont Marie, épouse de Henri IV étoit fille.

1605. lui-même, partie aux exhortations du Cardinal Aldobrandin son neveu, qui vouloit éviter de s'attirer à dos l'inimitié implacable des Médicis, après la mort de son oncle.

Cependant lorsque le Cardinal du Perron fut arrivé à Rome, le Cardinal Aldobrandin demanda à l'Ambassadeur de Savoye, qui lui parloit de moyens propres pour traiter avec le Roi de France, pourquoi on n'en avoit point proposé à du Perron, à son passage pour Turin? L'Ambassadeur répondit que le Duc son Maître s'étoit attendu à voir cette Eminence faire les premieres ouvertures. Mais Elle ne se repentoit point de s'en être abstenu, parceque cela avoit obligé le Duc de promettre de s'expliquer avant Elle, & que, quelque chose qui arrivât, la France se trouveroit

avoir soutenu sa dignité avec un soin jaloux.

Du Perron conjecturoit en même-tems, que le Duc desiroit d'entrer en négociation avec la France, non pour donner de l'inquiétude aux Espagnols & rendre sa condition meilleure auprès d'eux, mais pour un motif plus grave & plus caché ; savoir, celui de faire appréhender d'étranges changemens dans l'Italie, si, par son moyen & celui du Duc de Mantoue, le Roi venoit à en ouvrir les portes qui étoient le Piémont & le Monferrat, à ranimer plusieurs Puissances de cette Contrée consternées par la renonciation du Monarque au Marquisat de Salusses, & à mettre obstacle, par des ligues au-dedans & au-dehors, aux desseins des Espagnols, devenus

1605. insolens à force de présomption.

Lettre du Roi à Béthune, du 23 de Janvier 1605.

Si le Comte de Fuentes, s'écrioit Henri en écrivant à Béthune, fortifie Soncino, s'empare de Monaco & de Sabionette, après s'être rendu Maître de Final & de Piombino, il faut que toute l'Italie reçoive de l'Espagne, sans murmurer, les loix qu'elle voudra lui imposer. Or la France a un si grand intérêt en tout cela pour une foule de raisons, qu'elle ne sauroit le dissimuler plus long-tems. Représentez d'une maniere vive à Sa Sainteté, poursuit le Roi, la conséquence de pareilles usurpations, qui multiplient chaque jour par le peu de résistance, le manque d'union & de courage, la connivence même des intéressés. Je ne prétends point troubler l'Italie non-plus

qu'y porter la guerre, comme le bruit s'en étoit répandu, lorsque je m'émus, à la nouvelle des tentatives faites par le Comte de Fuentes dans la Valtine & la Rhétie. Mon dessein est seulement de défendre la liberté de ceux de ses Princes qui ne sont point encore sous le joug de l'Espagne, principalement le Souverain Pontife. Sa Sainteté (a), fixement résolue de tenir la balance égale, évite avec beaucoup de zele & de prudence, toute occasion de se déclarer. Elle mériteroit les plus grands éloges, si Elle ne se mettoit dans le risque de tomber insensiblement dans l'esclavage, ou d'y exposer ses successeurs.

1605.

Le Grand-Duc, qui avoit à cœur que les François eussent

(a) C'étoit toujours Clément VIII.

une porte de l'Italie par où ils 1605. puſſent aiſément ſe porter au ſecours de ſes Princes en cas d'invaſion, qui ſavoit que cela ſeul contribueroit beaucoup à contenir les Eſpagnols dans le reſpect, négocia ſecretement avec les Vénitiens la reſtitution du Marquiſat de Saluſſes à la France, & celle de la Breſſe au Duc de Savoie. Mais il ne trouva point dans la République les diſpoſitions qu'il s'étoit légerement promiſes. Fortement prévenue contre les inquiétudes & les bizarreries de Charles Emanuel, Prince abſolument incapable de modération, elle craignoit que ſi on vouloit le détacher tant ſoit peu du parti Eſpagnol, il ne ſe précipitât dans celui de la France, qu'il n'introduiſît la guerre dans l'Italie, & la bouleverſât. Au lieu qu'en le laiſſant dans l'état où il ſe

9 Mars 1605.

trouvoit, il ne pouvoit pas faire grand mal.

1605.

Venise considéroit que les petites usurpations faites par les Espagnols en Italie depuis quelques années n'étoient pas d'assez grande conséquence pour engager à recourir à des remedes plus dangereux que le mal même : que l'Empereur étoit plus intéressé que tout autre à ce qui regardoit ce pays, à cause du décroissement considérable qu'y recevoient son crédit & sa jurisdiction : qu'à la vérité, le Fort Fuentes tenoit en bride les Grisons, mais qu'il n'empêchoit pas que la République n'introduisît dans l'Italie trente mille étrangers, quand elle voudroit : que toutes les fortifications élevées par le Comte finiroient avec lui, & que si le Conseil d'Espagne supportoit ses

1605.

caprices, l'Italie devoit à plus forte raiſon les endurer.

Le Grand-Duc diſſimulant le réfus des Vénitiens d'entrer dans ſes vues fit dire au Cardinal du Perron par ſon Ambaſſadeur auprès du Saint Siége, que le rétabliſſement des François dans le Marquiſat de Saluſſes étoit fort du gout de ces mêmes Vénitiens, & qu'ils l'aideroient de toutes leurs forces. Il n'oublioit rien pour engager du Perron à négocier l'affaire auprès du Roi Très-Chrétien. Elle lui tenoit infiniment au cœur; parcequ'il étoit perſuadé que le ſeul moyen de pourvoir à la ſureté de l'Italie en général & à la ſienne en particulier étoit de ſe munir de la protection de la France, & de faire enſorte que ſes forces puſſent paſſer au ſecours des

Puiſſances de cette contrée ; d'autant mieux qu'il avoit des preuves indubitables de la mauvaiſe diſpoſition de l'Eſpagne à ſon égard, & qu'il ne croyoit pas pouvoir vivre tranquille du côté du Saint Siége ſous le Pontificat de Clément VIII, à cauſe de la paſſion dominante qu'avoit ce Pontife de rendre à Florence la liberté, & de venger les mauvais traitemens qu'il prétendoit que ſa Maiſon avoit autrefois reçus de celle des Médicis, à laquelle il avoit la ſotte vanité de la mettre en parallele. La mort de Clément VIII (a) tira le Grand-Duc de l'inquiétude qui l'agitoit, & ſon cœur ſe combla de joie par l'exaltation du Cardinal de Médicis, qui prit le nom de Leon XI. Mais elle ne fut pour ainſi

(a) Arrivée au mois de Mars.

1605. dire qu'éphemere, parceque ce Pape vécut peu de jours. Il eut pour successeur le Cardinal Camille Borghese, qui se fit nommer Paul V.

Jusqu'à ce dernier Conclave, le Cardinal Aldobrandin ne cessa de négocier avec l'Ambassadeur de Savoye son intime ami, pour réunir Emanuel au Roi de France; parcequ'il étoit persuadé que cette réunion produiroit dans les affaires d'Italie un changement prodigieux & subit, & que, par une suite nécessaire, celles de Flandre en seroient considérablement améliorées. Cela paroissoit être un reste des instructions de Clément; d'autant mieux qu'on sut depuis la mort de ce Pontife, qu'il avoit eu dessein de former une Ligue défensive avec les Princes d'Italie contre les Espagnols, dès que le Cardinal Aldobrandin

son Neveu seroit de retour de Ravenne. Paulin, Dataire, en avoit dressé le plan par son ordre ; & Clément l'avoit destiné pour être Cardinal Légat de la Romagne, afin qu'il fût à portée de négocier cette Ligue avec la République de Venise & le Grand-Duc, qu'il remet sur le tapis l'alliance de celui-ci avec le Duc de Savoye.

1605.

Le Cardinal Aldobrandin, après avoir dit à l'Ambassadeur du second que le Roi de France daignoit agréer qu'il se mêlât des intérêts entre Sa Majesté & ce Prince, écrivit à Emanuel par un Courrier, qu'il lui dépêcha, qu'il se proposoit de faire un voyage à Ravenne, & que si le Pape avoit intention de se servir de lui pour traiter de quelqu'autre point avec son Altesse, Elle le lui fit savoir avant son départ.

1605. Cependant Henri envoya la Boderie à Turin. Le Duc l'entretint sur l'importance de procurer un passage aux François en Italie. Mais cet Ambassadeur donna à entendre que le Roi n'en avoit pas besoin : que ce n'étoit nullement pour lui en demander un que Sa Majesté lui avoit dépêché le sieur de Bellievre : qu'Elle vouloit que son amitié lui fût glorieuse & utile, loin de lui devenir préjudiciable. Qu'Elle ne sauroit d'ailleurs comment colorer à l'égard des Espagnols, la demande de rentrer dans le Marquisat de Salusses. Cependant le Roi vit avec peine que rien n'étoit capable de faire renoncer Charles-Emanuel au dessein de ravoir la Bresse.

On voit clairement par la suite de ces négociations, que le Marquisat de Salusses au pouvoir des François servoit à la

1605.

fureté des Princes d'Italie & aux desseins que pouvoient avoir ces mêmes François, de s'établir un jour dans cette Contrée. Mais l'ordre naturel voulant qu'on songe à conserver ce qu'on a avant que de chercher à l'augmenter, il s'ensuit que la Bresse entre les mains des François importoit beaucoup plus à leur repos & à leur fureté, que le Marquisat de Salusses (*a*). Aussi Henri plein de prudence ne voulut-il point s'en désaisir, quelque avantage qu'on lui proposât ; & l'on eut tort de dire que, dans le traité de Lyon, il avoit fait un marché de Marchand ; comme si dans l'échange du Marquisat pour la Bresse, il n'avoit régardé qu'au revenu : expression ma-

(*a*) Parceque la Bresse mettoit plus la France à couvert.

1605. ligne (*a*), sortie de la bouche des intéressés aux profits du Marquisat ou au contrepoids que les François, par sa possession, faisoient à la Puissance Espagnole dans le Milanez.

Le Comte Martinengo (*b*) crut être venu à bout, à force de raisons, de persuader au Duc de Savoye son Souverain, qu'il ne rentreroit jamais en possession de la Bresse, s'il ne rompoit avec les Espagnols, & n'introduisoit si avant dans le Milanez les armées Françoises, que le Roi, maître d'une bonne partie de ce pays & de sa capitale, consentit à lui ren-

(*a*) On prétend que le Grand-Duc l'employa dans une lettre à Henri IV, depuis que ce Monarque eut épousé Marie de Médicis sa niece.

(*b*) Malpaga de Brescia, Ambassadeur du Duc de Savoye auprès de la République de Venise. Voyez ci-devant.

dre la Citadelle de Bourg & le reſte de la Breſſe. Le Duc s'imaginoit avoir ſi bien captivé les eſprits dans le Milanez, & compaſſé ſes deſſeins d'une maniere ſi juſte, que toute la difficulté ſeroit d'ouvrir une porte de ce pays. Martinengo penſoit de ſon côté que ſi le Roi voyoit le Milanès de ſes propres yeux, & qu'il peſât les avantages magnifiques & ſûrs que cette conquête entraîneroit, il ne bâlanceroit pas de promettre à Emanuel une bonne partie de ce qu'il demandoit; afin de ſe l'attacher par des nœuds ſi étroits, qu'ayant une fois embraſſé le parti de Sa Majeſté, il fût forcé de s'accommoder à toutes ſes volontés. Le Roi ne perdoit rien en promettant; & ſa ſeule parole déterminoit l'incertitude du Duc, plus léger que le vent, & toujours prêt

1605. à tenter les hasards des combats. La France ne contribuoit aux frais de la guerre, que d'un subside modéré; au lieu que le Duc engageoit ses Etats & sa Personne, pour un avantage douteux, dépendant de la discrétion du Monarque. Tandis que l'Italie vengeoit elle-même la France, par le dédommagement des pertes de celle-ci, célèbres par le sang qu'elle avoit répandu, le Roi pouvoit, sans rien hasarder, arracher des mains des Espagnols, une bonne partie de la Flandre, & s'attacher si étroitement l'autre, qu'il pût en disposer comme de son propre patrimoine.

La prudence & l'expérience consommées de Henri lui faisoient néanmoins sentir qu'en portant la guerre en Italie, il n'avoit pas de moyen plus sûr pour parer à la puissante diver-

1605.

ſion que les Eſpagnols ne manqueroient pas de tenter dans ſes Etats du côté de cette même Flandre, ainſi qu'il étoit arrivé autrefois, que celui de leur oppoſer les Hollandois. Il étoit en conſéquence fort zelé pour leur défenſe, à laquelle il cherchoit d'engager le Roi d'Angleterre, pour deux importans motifs, ſavoir, le ſoutien de ces peuples, & l'attachement d'une Couronne ſi puiſſante. Il fit écrire à ſon Ambaſſadeur à Londres (*a*) par Villeroy, de mettre tout en uſage pour porter Jacques à continuer de ſecourir les Hollandois conjointement avec lui; afin d'empêcher qu'ils ne ſuccombaſſent, & de donner le tems à la France de les faire réſoudre à un accommodement

Le 14 Novembre 1604

(*a*) C'eſt toujours Beaumont de Harley.

landois. Il faut faire expliquer clairement le Roi d'Angleterre sur cet article. Ostende cependant est réduite aux derniers abois, & sa perte est comme certaine. Mais quelque fâcheuses qu'en soient les conséquences, cette perte est réparée en partie par la prise que le Comte Maurice a faite de l'Ecluse, à la barbe de Spinola.

1605.

Les Hollandois rejettent les propositions de Henri IV, malgré l'état fâcheux où ils se trouvent, & le besoin qu'ils ont de son secours.

Pour sauver Ostende, Henri redoubla les secours de troupes & d'argent à l'égard des Hollandois. Il leur fit même offrir par Buzanval son Ambassadeur auprès

Dépêches de Buzanval au Roi, du 20 de Septembre 1604.

1605. d'eux, de les secourir ouvertement, & de rompre pour cet effet avec le Roi d'Espagne ; à condition que toute la côte maritime, depuis Ostende inclusivement jusqu'à Calais, avec la Province de Flandre, seroient conquises au profit de la France, avec les troupes combinées de la Couronne & des Etats-Généraux. Les Hollandois furent sourds à cette proposition, plus désavantageuse pour eux que la perte même d'Ostende, qui paroissoit désormais infaillible, & ne pouvoit être parée que par le gain d'une bataille. Leurs Généraux & leurs Ministres n'étoient point d'accord sur le dernier objet. Ceux-ci étoient d'avis qu'on risquât tout pour sauver Ostende, fondés sur les miracles que la fortune avoit faits pour la République durant toute la cam-

pagne. Les autres soutenoient que c'étoit une témérité très-grande, à cause du nombre inférieur de leurs troupes & du désavantage de leur position. Les uns & les autres convenoient qu'il falloit nécessairement s'emparer du fort de Blankenberge, pour pénétrer jusqu'au camp des Espagnols sous Ostende & combattre douze mille fantasins & quatre mille chevaux, déja bien logés : outre que le reste de leur armée couverte par le Dau pouvoit s'y porter dans un clin d'œil.

L'intérêt du Roi de France fut discuté. On représenta le regret qu'il auroit de la perte d'Ostende, après avoir consenti de fournir des secours si considérables pour en faire le siege. Elle l'éloigneroit, disoient les Hollandois, de s'unir à nous, & de rompre ouvertement avec

1605. l'Espagne. C'est cependant notre unique ressource après Dieu, pour nous préserver du joug de cette Couronne.

On demanda à Buzanval ce que le Roi pensoit là-dessus. Il brûle de desir, répondit-il, de voir Ostende délivrée du siege; mais il seroit moins sensible à sa perte, qu'à celle du reste des Provinces-Unies, ou seulement de ce dont on s'est emparé dans la Flandre, qui, de l'avis d'un chacun, vaut dix Ostendes, si on fait quelque dépense pour le fortifier.

Les Hollandois repliquerent. Nous avons augmenté notre armée de plus de cinq mille hommes, depuis les assurances qu'on nous donna que le Roi vouloit bien nous en accorder encore quatre mille. Desorte que nous avons aujourd'hui quatorze mille Fantassins & deux

1605.

mille cinq cens chevaux. Mais toutes ces troupes nous ſont infiniment à charge, ſi elles ne ſervent à ſauver Oſtende.

Je deſire plus que perſonne, dit le Comte Maurice (*a*), le ſalut de cette Place ; mais vous vous trompez fort, Meſſieurs, dans la ſupputation de nos troupes. Les maladies les ont diminuées de plus de quatre mille hommes ; il en faut tout autant au moins pour garder l'Ecluſe, Cazand & Ardembourg ; & je ne pourrai mettre en campagne tout au plus, que huit mille fantaſſins & deux mille chevaux. Quant aux miracles de bonheur qui ſe ſont opérés pour nous, Dieu ne nous a point révélé qu'ils continueroient. Je

(*a*) De Naſſau, Généraliſſime des Hollandois, dont il a déja été parlé tant de fois.

1605. ſuis cependant prêt d'obéir & de me mettre en campagne, ſitôt que le reſte de la cavalerie, qui ſe trouve actuellement dans le pays de Gueldres, ſera arrivé.

Les Miniſtres & les Généraux convinrent que l'armée marcheroit le 20 du mois : qu'on ne haſarderoit rien qu'avec apparence de ſecourir Oſtende, ou de procurer aux Aſſiégés le moyen de ſe ſauver par la voie de la mer après avoir démoli de la Ville tout ce qu'ils auroient pû, ou celui de capituler aux meilleures conditions qu'il leur ſeroit poſſible d'obtenir. Mais Maurice ſoutenoit que ſi on quittoit Blanckenberge ſans rien faire, les malheureux Oſtendois ſeroient forcés de ſe rendre la corde au cou ; que c'étoit vouloir eſſayer trop tard de les faire ſauver par la mer ; parceque les

Assiégeans, après la prise du Zantil, descendroient par la Courtine de la Ville dans la Plage, jusqu'au Canal dont ils s'empareroient aisément, & bloqueroient l'ouverture.

Cependant la paix entre l'Angleterre & l'Espagne avoit déconcerté les Hollandois, & Barneveldt avoit perdu la tramontane. Tandis qu'on délibéroit sur le secours d'Ostende, cette Place se rendit à Spinola, à des conditions honorables.

Fin de la quatrieme Partie.





